MEDEF ILE-DE-FRANCE

n°54
MAI 2014

LE MAGAZINE DE L'ENTREPRISE

Fête de l'Alternance

édition 2014

page 12 ACTUS

FÊTE DE L'ALTERNANCE - 12 000 CONTRATS À LA CLÉ !

LE 15 MAI - STADE CHARLÉTY - DE 10H À 18H

ACTUS

ASSURANCE CHÔMAGE

page 06 NOUVELLE RÈGLES DÈS LE 1ER JUILLET

DOSSIER

L'EUROPE

page 16 UN NOUVEAU SOUFFLE ÉCONOMIQUE

FOCUS

TRANSPORTS

page 26 LES ROUTIERS FRANÇAIS À LA PEINE

LE GRAND PARIS

PRÉVOYANCE ET SANTÉ COLLECTIVE

Penser aux entreprises, c'est d'abord protéger ceux qui y travaillent.

PROTECTION SUR MESURE SELON LES BESOINS DE VOTRE ENTREPRISE

RÉUNICA PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance régie par le titre III du livre X du Code de la Sécurité sociale, approuvée par un arrêté ministériel du 31 décembre 1986 et enregistrée sous le numéro 965 par le Ministère des affaires sociales. Siège social : 154, rue Anatole France - 92599 Levallois-Perret Cedex - Tél. 01 41 05 25 25 - CONCEPTION & CRÉATION : M&C SAATCHI CORPORATE - EXÉCUTION : COTÉ AGENCE - PHOTO : AGLAÉ BORY

CONTACTEZ-NOUS AU 01 60 49 15 70

Les experts Réunica conçoivent des protections sur mesure pour aider les entreprises à avancer sereinement. Ce contrat personnalisé prend en compte la démographie de chaque société pour s'adapter au mieux à ses besoins.

ANTICIPER POUR MIEUX VOUS PROTÉGER.

WWW.REUNICA.COM

RÉUNICA

Journal économique du MEDEF Ile-de-France
251, boulevard Péreire
75852 Paris Cedex 17
Tél. : 01 40 55 12 50
Fax : 01 40 55 12 40
www.medef-idf.fr
facebook.com/medef.idf
twitter.com/Medef_IDF

Directeur de la publication :
Agnès Lo Jacomo
présidente du MEDEF Ile-de-France

Conseiller de la présidente :
Jérôme Dubus

Rédactrice en chef :
Rosie Adone-Bordet

Secrétariat de rédaction et de coordination
Philippe Sclavon

Rédaction, conception, réalisation et régie publicitaire :
EVENT & cie
contact@event-cie.fr

Impression :
Guivarc'h

Liste des annonceurs :
RÉUNICA
OPCALIA
APPRENTIS D'AUTEUIL
EDF
FÊTE DE L'ALTERNANCE
BRITISH COUNCIL
UNIPREVOYANCE
IPECA

LE Dossier

UN NOUVEAU SOUFFLE ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

page 16

Autrefois synonyme de paix, de prospérité et de progrès social, l'Union européenne ne fait plus rêver. Des solutions existent pourtant, pour lui permettre de rebondir et d'être à nouveau porteuse d'espoirs.

page 22

POINT DE VUE

ON COMPTE 120 000 ENTREPRISES EXPORTATRICES EN FRANCE SUR UN TOTAL DE 3,2 MILLIONS D'ENTREPRISES.

Nos entreprises ne doivent plus craindre d'aller chercher la croissance sur les marchés extérieurs, c'est ce que nous explique Michel Jonquères, Président de la Commission Internationale.

page 05

LES ACTUS

06 **Assurance chômage : nouvelles règles dès le 1er juillet**

07 **Grand Paris, changement de cap**

08 **Plus de 10 000 visiteurs au Forum Emploi Seniors**

12 **Inquiétude sur les formations en alternance**

14 **Des solutions pour l'emploi des handicapés**

page 25

FOCUS

26 REPÈRES
Le transport routier à la peine

28 DÉCRYPTAGE
La Maison de l'Entrepreneur

29 DÉCRYPTAGE
Laurence Onfroy, une entrepreneure passionnée

30 DÉCRYPTAGE
Biodéchets : le Synhorcat donne l'exemple

31 PORTRAIT D'ENTREPRISE
VWR partenaire de la Science

34 INTERNATIONAL
Le lobbying

36 DROIT
Le forfait jours

38 LIVRES
Réinventons l'entreprise

RENDEZ-VOUS LE 15 MAI AU STADE CHARLÉTY, DE 10H À 18H.

Agnès LO JACOMO
Présidente du MEDEF Ile-de-France

Alors qu'une réforme de l'apprentissage est en voie de finalisation, mais que les chiffres de l'apprentissage de ce début d'année marquent une inflexion de 20 % par rapport à 2013, il nous semble primordial de rappeler la détermination du MEDEF Ile-de-France dans la promotion des filières de formation en alternance comme une voie d'accès à l'emploi performante.

C'est pourquoi le MEDEF Ile-de-France, la CCI Paris-Ile-de-France et l'Etat s'engagent pour la quatrième année dans une opération de valorisation des filières de formation en alternance en organisant la Fête de l'Alternance destinée à promouvoir les jeunes en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation.

Alors que la période actuelle reste fortement marquée par les difficultés économiques que traverse notre région, l'enjeu des semaines et des mois à venir s'inscrit dans une relance et une dynamisation de l'activité économique au plus près des besoins des entreprises. Dans ce cadre, les filières de formation en alternance se présentent comme une solution complémentaire aux filières de formation classiques.

Pour y parvenir, l'orientation professionnelle et l'emploi des jeunes sont deux priorités essentielles pour le développement de la compétitivité économique de notre région. Les filières de formations en alternance sont une réponse adaptée.

L'alternance est le moyen d'intégrer une filière de formation tout en acquérant une première expérience professionnelle. Or nombre de jeunes diplômés souffrent du fait de ne pouvoir justifier d'une expérience professionnelle lors de leurs recherches d'emploi. Le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage sont des moyens d'obtenir une première expérience professionnelle qui sera un avantage déterminant lors des premières recherches d'emplois.

Aujourd'hui les filières de formation en alternance couvrent l'ensemble du champ des formations, du CAP au Master, et pratiquement tous les métiers sont accessibles par les voies de l'alternance, des secteurs industriels aux secteurs des services.

L'avenir de notre compétitivité passe par une meilleure adéquation avec les besoins en compétences de nos entreprises.

Le MEDEF Ile-de-France a souhaité s'engager dans la promotion des filières de formation en alternance en montrant que les jeunes qui s'engagent dans cette voie disposent d'atouts opérationnels forts et immédiats.

Pour des jeunes formés pour un projet professionnel, pour que l'alternance soit une voie forte de l'insertion professionnelle, pour que l'alternance soit une fête !

Rendez-vous le 15 mai au Stade Charléty, de 10h à 18h.

SUR VOS Agendas

MAI 2014

MARDI 13
SOIRÉE-DÉBAT
En vue du prochain renouvellement des membres du Parlement Européen, le MEDEF Ile-de-France organise une conférence-débat sur le thème « Quelle Europe pour les entreprises ? ». Parmi les intervenants : les têtes de liste UMP, PS, EELV, MoDem-UDI, Front de Gauche en Ile-de-France.
➔ MEDEF IDF - Salle Pradeau (niveau -1). 17h30.

JEUDI 15
FETE DE L'ALTERNANCE
Le MEDEF Ile-de-France, la Préfecture de la Région d'Ile-de-France et la CCI Paris – Ile-de-France et en collaboration avec Opcalia, Virgin Radio, Pôle emploi, AFPA, le Parisien Économie et Recrut.com organisent la 4ème édition de la Fête de l'Alternance. Plus de 12000 contrats de professionnalisation et d'apprentissage !
➔ Rendez-vous au stade Charlety (Paris 13ème) de 10h à 18h.

LUNDI 19
CONFÉRENCE-DÉBAT
Dans le cadre des «Lundi de l'IE», organisés par le Cercle d'Intelligence Économique du MEDEF Ile-de-France, sur le thème : « Hexatrust », animée par Jean-Noël de GALZAIN (Wallix).
➔ MEDEF IDF - Salle Pradeau (niveau -1). 18h.

JEUDI 22
LE PETIT DÉJEUNER DE L'EXÉCUTIVE CLUB
avec la Commission Internationale du MEDEF Ile-de-France. Invitée : Valérie PECRESSE, ancienne Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, Membre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale. Thème à définir.
➔ Lieu : à définir. de 8h30 à 10h00.
Participation payante. Sur invitation.

JUIN 2014

JEUDI 12
LE PETIT DÉJEUNER DE L'EXÉCUTIVE CLUB
avec la Commission Internationale du MEDEF Ile-de-France. Thème à définir.
➔ MEDEF IDF -Le Club (2e étage) de 8h30 à 10h00.
Participation payante. Sur invitation.

MARDI 17
CLUB DE LA PRESSE
Déjeuner-débat. Thème à définir.
➔ MEDEF IDF -Le Club (2e étage) de 12h45 à 14h30.
Sur invitation.

LUNDI 23
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MEDEF ILE-DE-FRANCE
➔ MEDEF IDF - Salle Pradeau (niveau -1). 17h30
Sur invitation.

LUNDI 30
CONFÉRENCE-DÉBAT
Dans le cadre des «Lundi de l'IE», organisés par le Cercle d'Intelligence Economique du MEDEF Ile-de-France, sur le thème : « Economie de la fonctionnalité », animée par Jean-Marie CORRIERE (SYSTEMIS IT) et Christian LE GALL du TERTRE (Paris Diderot).
➔ MEDEF IDF - Salle Despagnat (niveau -1). 18h.

Les Actus

Page 06 **Assurance chômage : nouvelles règles dès le 1er juillet**

Page 07 **Grand Paris, changement de cap**

Page 08 **Plus de 10 000 visiteurs au Forum Emploi Seniors**

Page 14 **Des solutions pour l'emploi des handicapés**

INQUIÉTUDE SUR LES FORMATIONS EN ALTERNANCE

Page 12

RETRO PLANNING

Janvier 2015 — Les régions prennent la main en matière d'apprentissage

Décembre 2013 — Recul de 11,3 % du nombre de contrats

Novembre 2012 — Le gouvernement fixe un objectif de 500 000 apprentis en 2017

ASSURANCE CHÔMAGE : DE NOUVELLES RÈGLES DÈS LE 1ER JUILLET

SOCIAL

Elles visent à inciter les chômeurs au retour à l'emploi tout en faisant des économies. Et conformément à l'accord sur la sécurisation de l'emploi de janvier 2013, elles enrichissent le système par la création de droits dits « rechargeables ».

Le MEDEF est resté ferme sur ses deux priorités : aucun coût en plus pour les employeurs, au nom de la compétitivité, et des économies sur les dépenses, pour enrayer un déficit record et préserver la pérennité du régime. Malgré la création des droits rechargeables, l'accord entre les partenaires sociaux affiche une économie globale de 400 millions d'euros par an.

DE NOUVEAUX DROITS INCITATIFS

Principale innovation des nouvelles dispositions, la création de droits rechargeables incitant les chômeurs à reprendre un emploi, même court ou à faible salaire, puisque plus une personne travaille, plus elle accumule des droits à l'assurance-chômage. Le principe est simple : quand un demandeur d'emploi arrive en fin de droits, Pôle emploi «recharge» son compte avec les nouvelles allocations, qu'il a acquises en retravaillant. 150 heures de travail suffisent à ouvrir de nouveaux droits. En contrepartie, le taux de remplacement minimal du salaire de référence pour le calcul des allocations, passe de 57,4 % à 57 %. Ce taux minimal est appliqué à tous les chômeurs, dont le salaire préalable dépassait 2.042 euros brut par mois. Quant au différé d'indemnisation, il est revu à la hausse, sauf pour les licenciés économiques : il passe de 75 à 180 jours et son calcul est modifié. Il sera désormais égal, en jours, au chèque de départ perçu divisé par 90.

LE CUMUL ALLOCATIONS –REVENUS SIMPLIFIÉ

Le système d'«activité réduite», qui permet à plus d'un million de chômeurs de cumuler petits boulots et allocation, est simplifié et n'est plus limité à 15 mois comme auparavant. Pôle emploi déduira de l'allocation mensuelle versée au chômeur 70 % du salaire brut touché durant ses périodes de travail. Ces nouvelles règles sont plus avantageuses pour les chômeurs les plus précaires, mais feront des perdants parmi les autres. Conséquence directe de cette révision, les intérimaires réintègrent les règles d'affiliation du régime général, en conservant toutefois quelques-unes de leurs spécificités actuelles, notamment sur la détermination du salaire journalier de référence. Les salariés de plus de 65 ans, aujourd'hui exonérés de cotisations, seront désormais assujettis à une « contribution spécifique de solidarité » calquée sur les cotisations chômage (4 % employeur, 2,4 % salarié). Quant à l'âge pour bénéficier du maintien de ses allocations, sans avoir tous ses trimestres de retraite à taux plein, il est repoussé de 61 à 62 ans. Enfin, le régime des intermittents du spectacle est durci. Les allocations des 112.000 bénéficiaires seront désormais plafonnées à 5.475 euros bruts par mois et un «différé» d'indemnisation est mis en place, pendant lequel ils devront attendre pour toucher leurs allocations. Les cotisations sur leurs salaires vont passer de 10,8% à 12,8% (8% côté employeurs, 4,8% côté salariés), une disposition qui existait mais qui n'était pas appliquée.

CHANGEMENT DE CAP POUR LE GRAND PARIS

GRAND PARIS

Le basculement politique de la banlieue, lors des dernières municipales, change la donne et pourrait ouvrir à la droite, les portes de la future Métropole qui doit voir le jour en 2016.

Si Nathalie Kosciusko-Morizet n'a pu ravir Paris à sa rivale Anne Hidalgo, c'est un peu « l'arbre qui cache la forêt ». Bon nombre de bastions de gauche sont tombés et même la Seine-Saint-Denis, fief de Claude Bartolone, le Président de l'Assemblée Nationale et candidat déclaré à la présidence de la future institution, a basculé à droite.

VAGUE BLEUE AUTOUR DE PARIS

Tenue depuis un siècle par des communistes, la préfecture de ce département, Bobigny, est tombée aux mains de Stéphane De Paoli, soutenu par l'UDI. D'autres villes symboles ont suivi, à l'image de Saint-Ouen, Le Blanc-Mesnil, Villepinte ou Aulnay-sous-Bois. Comme dans le reste du pays, la vague bleue est passée sur l'Ile-de-France avec force. Les bastions de la droite sont restés aux mains de la droite, tandis que des villes importantes tenues depuis des décennies par la gauche font aujourd'hui figure de trésors de guerre comme Argenteuil, Palaiseau, les Ulis ou Saint-Quentin-en-Yvelines. Un changement de situation qui a conduit de nombreux élus à se prononcer pour une nouvelle réflexion autour de la mise en œuvre de la nouvelle Métropole. Le Maire UDI de Drancy, Jean-Christophe Lagarde, appelle à une meilleure prise en compte des attentes des communes de la banlieue, tandis que Jean-Luc Laurent (PCF), Maire du Kremlin-Bicêtre, souhaite une renégociation rapide, dénonçant une fuite en avant dans une intercommunalité gigantesque, technocratique et anonyme.

UNE NOUVELLE MAJORITÉ

Selon le site Cadre de Ville, qui a compilé les résultats fournis par le ministère de l'Intérieur, l'UMP et l'UDI disposent désormais de près de 190 conseillers, contre 145 à la gauche et 2 sans étiquette. Le sénateur des Hauts-de-Seine Roger Karoutchi a demandé dans un communiqué un «*moratoire*» sur la loi ayant créé le Grand Paris. Il écrit : «*Le prochain gouvernement doit accepter de renégocier un texte plus respectueux des collectivités et des citoyens et écouter la colère de ceux pour qui la création d'une strate métropolitaine supplémentaire signifiait surtout plus d'impôts, plus de contraintes, plus de réglementations tatillonnes*».
Seule voie de recours pour la gauche de conserver la majorité, la possibilité pour 40 communes de la deuxième ceinture parisienne, représentant environ un million d'habitants, de disposer d'un droit d'option pour entrer dans la future Métropole.

Pour une collectivité locale à part entière.

La clarification des compétences entre la Métropole du Grand Paris et la Région ainsi que la suppression des quatre départements du cœur de l'agglomération parisienne et leur intégration au sein de la Métropole constituent un enjeu de gouvernance et financier d'importance au moment où le gouvernement s'interroge sur les réformes pour obtenir plus d'efficacité tout en réduisant les charges publiques. C'est pourquoi le MEDEF Ile-de-France se prononce en faveur d'un statut de collectivité locale à part entière, identique à celui adopté pour la métropole lyonnaise. « *Ce n'est pas en créant une nouvelle « usine à gaz » et en augmentant la pression fiscale, que la métropole parisienne pourra sérieusement espérer construire son avenir* », insiste sa Présidente Agnès Lo Jacomo. « *Les entreprises sont déterminées à prendre toute leur part dans la conduite de ce chantier essentiel pour l'avenir de la métropole parisienne, en particulier dans le cadre de la mission de préfiguration que le Gouvernement doit mettre prochainement en place* ».

PLUS DE DIX MILLE VISITEURS AU FORUM EMPLOI SENIORS

EMPLOI

Signe d'une dégradation sur le front de l'emploi des seniors, le forum organisé par le MEDEF Ile-de-France a fait le plein en proposant un accompagnement concret à une population qui se sent parfois délaissée.

80 entreprises présentes, plus de 5000 offres, des ateliers pratiques… La 6e édition du Forum Emploi Seniors avait de quoi séduire. On s'est donc bousculé dans ses allées pour rencontrer les recruteurs, déposer ses candidatures, prendre des contacts utiles et faire le plein d'informations et de conseils auprès des professionnels. Une bouffée d'oxygène propice à remobiliser des visiteurs inquiets à propos de leur devenir professionnel.

GÉRER SA DEUXIÈME PARTIE DE CARRIÈRE

« *Dans une conjoncture aussi dégradée, difficile de faire des plans sur son avenir. Et pourtant nous avons encore beaucoup à offrir aux entreprises* », souligne Bernard, ancien responsable de production dans l'industrie. Une deuxième partie de carrière pas toujours évidente à gérer. « *Ils ont de nombreux atouts, mais ne savent pas toujours les mettre en avant. Pour la plupart d'entre eux, leur dernière recherche d'emploi remonte à plus de vingt ans et entre-temps les codes ont évolué. Il faut de surcroît qu'ils s'adaptent aux attentes d'un marché plus compétitif et qu'ils acceptent de faire des concessions* », insiste-t-on chez « *A compétence égale* », dont les professionnels du recrutement proposaient des ateliers de coaching, afin d'optimiser leurs recherches.

MAINTENIR SON EMPLOYABILITÉ

Énergie, grande distribution, assurance, hôtellerie, restauration ou service à la personne, la palette des secteurs d'activité représentés étaient très vaste pour satisfaire le plus grand nombre. Grandes entreprises et PME s'étaient mobilisées pour proposer 5000 offres, y compris aux personnes en situation de handicap, dans un marché qui s'est dégradé ces derniers mois. Le chômage des 50 ans et plus a connu une hausse de 12,3 % en 2013. « *La population qui souffre le plus est celle des seniors* », nous explique Jérôme Dubus, le Délégué général du MEDEF Ile-de-France. « *C'est quand vous passez dans la tranche des cinquantenaires que le problème se pose avec une double légitimité : celle du salaire, parce que les employeurs considèrent, à tort ou à raison, que les seniors demandent des salaires trop élevés, et celle de la formation, parce que les entreprises ont besoin que vous conserviez votre employabilité pour faire face aux évolutions technologiques. Des sujets sur lesquels le MEDEF concentre ses efforts en accord avec les autres partenaires sociaux* ». La croissance tout juste frémissante pourra t-elle changer la donne ? Pas si sûr. Pour Frédéric Arnaud, DG délégué d'Emulsar, une grosse PME à la pointe de l'innovation technologique, « *les entreprises ont encore du mal à se décider et à se projeter sur des investissements à deux ou trois ans* ». Ce que confirme José Ramos, le Président de la Fédération Ile-de-France des Travaux Publics : « *c'est toujours le même constat : sans visibilité, les entreprises ne recrutent pas, même quand on leur propose des aides* ».

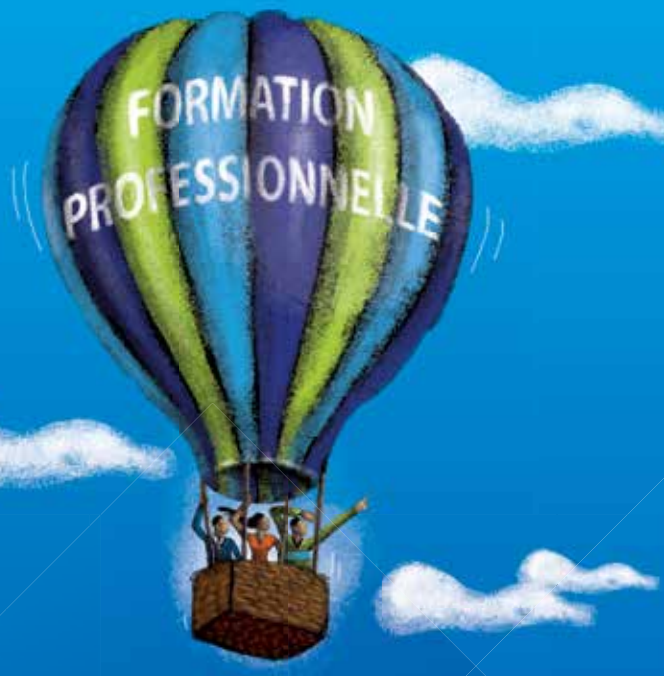

Plus haut, plus calme, plus simple

98 % des entreprises adhérentes chez Opcalia se déclarent satisfaites des formations qu'elles ont engagées (*).

Pour que votre participation à la Formation Professionnelle soit l'une de vos meilleures ressources, nous renforçons constamment nos capacités de conseil, d'accompagnement et de financement.

** Source : enquête annuelle Conjoncture Opcalia 2013 - 2014, réalisée en Octobre-Novembre dernier auprès de nos adhérents, ayant recueilli 3 200 réponses d'entreprises de toutes tailles, toutes régions et tous secteurs*

Choisissez Opcalia
opcalia.com

OPCALIA
ILE-DE-FRANCE
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

EN BREF

Fleur Pellerin veut aider davantage de PME à exporter

La nouvelle secrétaire d'État au Commerce extérieur se fixe comme principal objectif, « *d'aider davantage d'entreprises et notamment des PME parce que c'est pour elles que c'est le plus difficile, à exporter* », a-t-elle déclaré lors de sa prise de fonction. « *Le déficit commercial, hors énergie a déjà baissé de 50% entre 2011 et 2013. C'est déjà un bon résultat, même si c'est davantage lié à la faiblesse de la demande intérieure qu'à la reprise de nos exportations* », a-t-elle estimé, rendant hommage au travail accompli par son prédécesseur, Nicole Bricq. « *Je serai davantage attentive à la tendance plutôt qu'à des chiffres* », a poursuivi la secrétaire d'État, soulignant qu'« *il y a beaucoup de choses qui en réalité ne sont pas dans les mains d'un ministre du Commerce extérieur, donc je me donne pour objectif d'améliorer la situation* ». Interrogée sur l'accord de libre-échange transatlantique (TTIP), négocié actuellement entre l'Union européenne et les États-Unis, Mme Pellerin a jugé qu'il sera profitable aux PME françaises. « *Les PME qui souhaitent aujourd'hui candidater pour des marchés publics aux États-Unis, se heurtent à beaucoup de difficultés : cet accord va nous permettre de lever un certain nombre de barrières* », a-t-elle estimé, soulignant que « *beaucoup d'entreprises, dans les nouvelles technologies, souhaitent obtenir ce type de facilités* » (...). « *Les États-Unis sont les premiers investisseurs dans les secteurs industriels en France, donc nous avons intérêt à développer nos échanges mais bien évidemment, dans un sens favorable à nos intérêts* », a-t-elle conclu.

L'emploi à domicile en nette baisse fin 2013

Après une stabilisation en milieu d'année, l'emploi à domicile est reparti à la baisse fin 2013, tant du point de vue du nombre d'employeurs que du volume d'heures déclarées, selon les statistiques diffusées par l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale). Le nombre de particuliers employeurs est ainsi tombé sous la barre des deux millions pour atteindre 1,99 million au 4e trimestre 2013, soit une baisse de 1,1 % sur trois mois et de 3,2% par rapport à la même période de 2012. Sur un an, 72.000 d'entre eux ont en effet disparu du radar des Urssaf. Dans le même temps, les heures déclarées ont diminué de 2,9 % par rapport au 3e trimestre 2013 et de 6,1 % par rapport au 4e trimestre 2012.

Urgence pour les entreprises

Si le président du MEDEF s'est dit prêt à jouer le jeu du pacte de responsabilité, qui prévoit, en échange d'investissements et d'embauches, plus de 38 milliards d'euros bruts de baisses de cotisations et d'impôts sur les entreprises en trois ans, dont les 20 milliards du crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice), il estime que «cette trajectoire n'est pas suffisamment rapide », et qu' « il faut accélérer la baisse des impôts et des taxes». Pierre Gattaz a en outre demandé que les mesures décidées par Manuel Valls dans le cadre du pacte soient «impérativement» transcrites dans la loi avant l'été. « *Seul 1 milliard de baisse est prévue en 2015, c'est trop lent. Beaucoup de TPE et de PME sont actuellement en survie* », a t-il souligné. Il est vrai qu'hormis le Cice, déjà opérationnel, les baisses de charges et d'impôts sont essentiellement prévues à partir de 2015 et 2016.

Assurance maladie : le MEDEF plaide pour une refonte du financement

Face à un système déficitaire et qui n'est «pas soutenable dans la durée», le MEDEF propose d'ouvrir une «réflexion d'ensemble sur le partage entre ce qui relève de la solidarité nationale» - base du système de santé actuel - la mutualisation et la responsabilité individuelle. Plusieurs modèles de financement sont envisagés, en privilégiant toutefois un scénario dit «réaliste» basé sur trois piliers: assurance maladie, complémentaires et assurés. La mise en oeuvre de ce scénario «se traduirait par une diminution des dépenses d'assurance maladie obligatoire de l'ordre de 25 à 30 milliards d'euros d'ici 2017 sans diminution de la qualité, de la sécurité et de l'accès aux soins», assure-t-il. Ce schéma conduirait à une baisse des cotisations maladies (acquittées jusqu'à présent à hauteur de 12,80% par les entreprises, 0,75% par les salariés). Le premier pilier tourne autour du «panier de soins», soit l'ensemble des produits de santé et des actes curatifs ou préventifs remboursés par la Sécu. Le MEDEF propose de le «recentrer» sur les soins et services «essentiels», ce qui représenterait 10 milliards d'économie. Le deuxième pilier serait un socle obligatoire pour les seuls salariés du privé au niveau du panier de soins défini par l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi. Le reste de la couverture santé serait à la charge des assurés qui pourraient se tourner vers des «sur-complémentaires».

© Getty Images

Ne plus avoir peur
retrouver confiance
et dépasser mes difficultés.

Apprendre un métier et
être fière de ce que je fais !

Me tromper parfois, mais recommencer,
et petit à petit, devenir autonome.

Croire en l'avenir.
Devenir quelqu'un.
Etre moi-même, enfin.

AVEC VOUS, CHAQUE JOUR EST UNE NOUVELLE VICTOIRE

APPRENTIS D'AUTEUIL

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1929

En choisissant de donner votre ISF à Apprentis d'Auteuil, vous donnez aux jeunes en difficulté la chance de se construire un avenir sûr et de prendre leur place dans la société. Vous leur donnez accès à une formation professionnelle reconnue et vous leur donnez surtout les moyens de la suivre dans les meilleures conditions. Ils se concentrent ainsi pleinement sur l'acquisition des savoir-faire et des savoir-être indispensables à leur devenir d'hommes et de femmes autonomes, libres et responsables.

Votre don à Apprentis d'Auteuil bénéficie d'une déduction fiscale équivalant à 75 % de son montant. Engagez-vous pour les jeunes qui construiront demain. ***Donnez dans le cadre de votre ISF.***

VOTRE ISF CONSTRUIT UN AVENIR MEILLEUR

© JP Pouteau / Apprentis d'Auteuil

Envoyez vos dons à Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de La Fontaine, 75016 Paris

Contactez Virginie de Maupeou au 01 44 14 75 20
ou sur philanthropie@apprentis-auteuil.org

DON EN CONFIANCE

LABEL IDEAS

SPECIAL ISF
Demande d'information

À retourner à Apprentis d'Auteuil,
40 rue Jean de La Fontaine, 75016 Paris

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. ☐ M. et Mme

Prénom : .....

.....

Nom : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Code postal : | | | | | |

Ville : .....

.....

Tél. : .....

E-mail : .....

.....

14DJ32

☐ ***Je souhaite faire un don de*** ..... €
Je libelle mon chèque à l'ordre de :
Fondation d'Auteuil.

INQUIÉTUDE SUR LES FORMATIONS EN ALTERNANCE

FÊTE DE L'ALTERNANCE

Les entrées en apprentissage ont reculé de 11,3 %. La diminution des aides laisse craindre une poursuite du mouvement.

Après un recul de 11,3 % en 2013 du nombre de contrats et une baisse des aides à l'embauche d'apprentis, la récente réforme de la taxe d'apprentissage alimente les craintes des entreprises sur un dispositif pourtant considéré comme un formidable tremplin vers l'emploi.

Avec 26 000 contrats en moins, 2013 a marqué une rupture après trois années de hausse. La résultante d'une accumulation de facteurs défavorables. Le climat économique détérioré n'a pas incité les TPE et PME, premiers signataires de ce type de contrats, à s'engager faute de visibilité. La concurrence des « emplois d'avenir », fortement soutenus par l'État, a détourné les missions locales de la promotion de l'alternance. Enfin, le coup de rabot de 550 millions d'euros sur les aides aux entreprises a sonné le glas de bon nombre de projets.

UN FINANCEMENT QUI INTERROGE

A partir de 2015, les régions percevront directement plus de la moitié du montant de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises, contre un quart aujourd'hui. Une réforme que la CCIP juge avant tout faite « *pour compenser les économies de l'État sur le budget des régions* », explique Thierry Robin, directeur de la mission formation. Selon lui, les CFA devraient perdre dans l'affaire « *50 millions d'euros sur les 300 millions qu'ils perçoivent au titre de la taxe. Cela représente un risque pour 10 000 apprentis* », notamment dans le supérieur. Les Régions sont en effet soupçonnées de privilégier l'apprentissage en CAP ou au niveau BAC, au détriment du supérieur et plutôt dans l'artisanat que dans les filières industrielles qui peinent pourtant à recruter. Des orientations qui ne correspondent pas forcément aux attentes des entreprises. On manque ainsi de chaudronniers, alors que chaque année 5 000 postes sont à pourvoir notamment dans l'aéronautique ou l'automobile. Par ailleurs, les CFA s'inquiètent de se voir confier de nouvelles missions. « *Nous allons devoir nous occuper du jeune avant l'apprentissage et après, au moment de son insertion dans l'entreprise. Ce n'est pas notre métier* », soupire Gilles Langlo, Président de la Fédération nationale des associations régionales des directeurs de CFA.

UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

Pourtant l'apprentissage est sans conteste le meilleur vecteur d'employabilité des jeunes puisque 70 % des apprentis sont en activité 6 mois après la fin de leur formation, un taux qui grimpe à 80 % dans le supérieur. Il soutient la compétitivité des entreprises puisqu'il contribue à développer des compétences immédiatement mobilisables tout au long de la formation. L'apprentissage accompagne aussi l'indispensable professionnalisation de tous les niveaux de formation du supérieur, du BTS au doctorat. Il a permis d'enrichir des formations jugées trop techniques ou au contraire trop académiques. L'ingénieur s'est ouvert au management, la licence s'est muée pour partie en licence professionnelle. Les universités ont ainsi développé ces dernières années une offre de formation par apprentissage co-construite avec les entreprises pour répondre aux évolutions de leurs besoins en compétences. Un dispositif qui a fait ses preuves et mérite qu'on lui accorde plus d'attention.

3 QUESTIONS À YVES DUBRUNFAUT, DIRECTEUR RÉGIONAL PÔLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE

Quels services proposez-vous aux jeunes en matière d'alternance ?
Notre rôle est de les informer sur les contrats de professionnalisation et d'apprentissage et de participer à la transparence du marché du travail sur l'alternance. Il est aussi de faire se rencontrer les entreprises et les candidats à l'alternance. Comme chaque année, nous sommes aussi présents, aux côtés du MEDEF IDF, sur la Fête de l'Alternance du 15 mai 2014. Et nous nous associons à la CCI Paris-Ile-de-France lors du forum de l'alternance des 6/7 mai 2014 à la cité des sciences et de l'industrie. Sur notre espace, des entreprises seront présentes pour proposer des offres d'emploi et recruter. Parmi elles, les enseignes Picard et Véritas ont déjà confirmé leur présence.

En 2013, le nombre de contrats en alternance a enregistré un recul, avec la baisse des aides de l'État, et les trois premiers mois de 2014 ont été très mauvais. Que va-t-il se passer ?
D'après la DARES, le léger recul observé en 2013 (- 11,3 %) concerne exclusivement les contrats d'apprentissage. Sur la même période, le nombre de contrats de professionnalisation continue d'augmenter (+14,4%). Une tendance que nous cherchons à enrayer avec d'importantes campagnes de collectes d'offres en alternance à l'occasion des forums de mai. Nos orientations 2014 nous conduiront à renforcer nos partenariats avec le MEDEF, mais aussi avec la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Centres de Formation des Apprentis et l'Éducation nationale.

Quels sont les secteurs les plus porteurs de notre région ?
Au cours des mois précédents, nous avons constaté que quatre secteurs sont les plus porteurs de contrats d'apprentissage :
- le bâtiment : maçon, plombier, électricien…
- les services : coiffeur, fleuriste, réparateurs automobiles et de cycles…
- la fabrication : fabricant de meubles, bijoutier, fabricant de produits textiles…
- l'alimentation : boulanger, poissonnier, vendeur de produits alimentaires…

COMMENT ATTIRER DES ALTERNANTS ?

La concurrence entre les entreprises est rude sur le marché de l'alternance. Pour se différencier, quatre experts en ressources humaines recommandent un plan d'action pour améliorer son attractivité auprès des étudiants.
Tutorat, alternance et employabilité **Lise Mattio, Francis Cohen, Christian Drugmand et Frank Rouault**
Éditions Afnor – 206 pages - 19,43 €.

TÉMOIGNAGES D'APPRENTIS «UN COMPROMIS INTÉRESSANT»

Face à un marché du travail exigeant, et le plus souvent caché, où il est demandé aux candidats d'avoir une formation supérieure et de l'expérience, «*l'alternance est un bon système, plaide Lucie. Il permet de continuer à accumuler des connaissances en s'affranchissant du carcan un peu rébarbatif du «tout-scolaire». C'est finalement un compromis intéressant et puis cela a une bonne réputation auprès des recruteurs. Aujourd'hui, j'achève mes études et je peux me targuer d'avoir un an d'expérience*», insiste-t-elle. Ces mois passés en entreprise permettent surtout la mise en place d'un réseau professionnel, élément-clé dans la recherche d'emploi. «*Je me considère comme un junior, pas comme un jeune diplômé*», revendique Julien. «*On est conscient aujourd'hui de ce qui nous plaît. L'alternance m'a permis de grandir, de m'affirmer* «. L'alternance permet réellement de comprendre et d'appréhender les attentes sur le milieu du travail. «*Je sais aujourd'hui quels sont mes points forts, mes faiblesses et je peux les faire valoir en entretien*», explique-t-il.

FÊTE DE L'ALTERNANCE : 12 000 CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION ET D'APPRENTISSAGE À LA CLÉ !

Comme chaque année, entreprises et écoles se mobilisent à l'invitation du MEDEF Ile-de-France pour venir à la rencontre des jeunes à la recherche de formations pratiques.

Au cours de cette journée d'échanges et de recrutement, les visiteurs pourront s'informer sur les métiers et les diplômes accessibles par alternance, bénéficier de conseils avisés et d'explications claires prodigués par les professionnels du secteur au cours de séances de coaching et d'ateliers, poser toutes les questions qui les préoccupent (contrat, rémunération, aides…), s'informer sur les filières de formation grâce à la présence de 80 écoles, décrocher un contrat en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) auprès de 60 entreprises représentant tous les secteurs d'activité, parmi lesquelles : Areva, Airbus, Bouygues, Carrefour, la BNP, la SNCF, Total ou Véolia. Un espace sera entièrement dédié aux personnes en situation de handicap qui pourront être directement mises en contact avec les entreprises.

Et comme chaque année, un grand concert réunissant un plateau de stars clôturera cette journée avec le concours de Virgin Radio.

LE 15 MAI 2014 AU STADE CHARLÉTY – DE 10H À 18H.

Un événement organisé par le MEDEF Île-de-France, la préfecture de la Région d'Île-de-France, la CCI Paris-Île-de-France et ses partenaires : Opcalia, Virgin Radio, Pôle emploi, AFPA, le Parisien Économie et Recrut.com

DES SOLUTIONS POUR LA QUALIFICATION, ET L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

FÊTE DE L'ALTERNANCE

Moins connu des entreprises, l'Alternance est aussi un excellent moyen de lever l'obstacle majeur au recrutement de personnes en situation de handicap, à savoir le décalage entre leur formation et les besoins de l'entreprise. L'Agefiph leur propose pour cela, un accompagnement tout au long du parcours de sélection, de formation et d'intégration, avec des aides financières à la clé.

Conséquence d'un manque de structures éducatives adaptées, les personnes en situation de handicap, sont en général moins formées que les autres catégories de personnels. Elles sont en revanche plus motivées pour réussir leur insertion au sein de l'entreprise. Pour aider recruteurs et candidats à se trouver, l'Agefiph et ses partenaires services Cap emploi et Alther, mutualisent leurs expertises pour optimiser les chances de réussite.

UN ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ

En fonction de leurs besoins, les entreprises bénéficient de conseils pour affiner leur stratégie de recrutement, trouver les bons candidats, définir le parcours de formation, identifier et mobiliser les aides disponibles, faciliter la gestion administrative du contrat en alternance, les assister tout au long du contrat de formation ou mettre en place les conditions nécessaires à la bonne intégration du salarié handicapé (sensibilisation des collègues, aménagement du poste de travail, formation du tuteur…). De quoi rassurer les entreprises et les inciter à franchir le pas. « *Dans le domaine du handicap, on ne peut pas avancer si on fait les choses individuellement* », concède Denis François, Président d'HandiFormaBanques qui regroupe 14 entreprises et fédérations du secteur bancaire. « *Bénéficier du retour d'expérience d'organismes spécialisés est essentiel pour mieux cadrer son action et travailler sur le long terme* ». L'Agefiph propose d'ailleurs une prestation de diagnostic, conseil et accompagnement à la mise en œuvre de plans d'actions alternance ou de politique d'emploi handicap (autour d'une convention de partenariat), et peut intervenir à la demande, pour monter des formations adaptées à une entreprise, un groupe d'entreprises ou un bassin d'emploi, autour d'un socle commun.

DES COUPS DE POUCE FINANCIERS

En complément des exonérations de charges de droit commun, les entreprises quelle que soit leur taille, peuvent solliciter des aides financières auprès de l'Agefiph afin de recruter une personne reconnue handicapée en alternance. Celles-ci sont comprises entre 1500 € et 9000 € pour les contrats d'apprentissage et entre 1500 € et 7500 € pour les contrats de professionnalisation, en fonction du type et de la durée du contrat. En cas de recrutement à l'issue de la période formation, elles bénéficient d'une aide variant de 1000 € à 4000 €, là aussi selon le contrat. Des avantages équivalents sont accordés au salarié concerné. Enfin, en fonction des situations, d'autres concours peuvent être sollicitées par l'entreprise, notamment pour l'aménagement de l'environnement de travail, ou pour faciliter l'intégration du salarié handicapé ou son suivi en alternance.

> **« 5000 personnes handicapées font chaque année le choix de l'alternance, 90 % des contrats de professionnalisation vont jusqu'à leur terme, 52 % des personnes sont recrutées à l'issue de leur contrat.**

Pour en savoir plus : **www.agefiph.fr**

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Photo : Rob Payne

EDF CONÇOIT LE FUTUR RÉSEAU DE RECHARGE AUTOMOBILE

Nous déployons des réseaux de bornes de recharge et nous concevons des batteries plus performantes pour circuler autrement. D'ici 2015, 5000 bornes de recharge électrique seront installées partout en France. En partenariat avec les constructeurs automobiles, nous faisons entrer le véhicule électrique dans la ville.

pulse.edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EN CHIFFRES
7 % DE LA POPULATION MONDIALE
20 % DU COMMERCE MONDIAL
-0,4 % DE CROISSANCE POUR LA ZONE EURO EN 2013

UN NOUVEAU *SOUFFLE ÉCONOMIQUE* POUR L'EUROPE

Autrefois synonyme de paix, de prospérité et de progrès social, l'Union européenne ne fait plus rêver. Les crises financière, économique et de l'euro ont détourné nombre d'européens d'une ambition qui en a fait, ne l'oublions pas, la 1ère puissance économique du monde*, réveillant tous ses pourfendeurs. Des solutions existent pourtant, pour lui permettre de rebondir et d'être à nouveau porteuse d'espoirs.

Depuis 2008, l'Union européenne a perdu 6 millions d'emplois. Bon nombre de jeunes entrés sur le marché du travail ces dernières années ne parviennent pas à trouver un emploi à la hauteur de leurs compétences, la croissance y demeure atone, les gouvernements peinent à relever le défi d'équilibrer les finances sur fond de baisse des recettes, et les entreprises commencent à la délaisser dans le cadre de leurs plans d'investissement. Alors l'Europe est-elle perdue ? Pas si sûr, pour peu que l'on refasse de la croissance sa priorité.

UN PACTE EUROPÉEN DE REVITALISATION

L'ambition de son agenda 2020 est d'ailleurs de porter une croissance intelligente (basée sur la connaissance et l'innovation), durable (respectueuse de l'environnement) et inclusive c'est à dire créatrice d'emplois. L'échec de la stratégie de Lisbonne et l'absence de stratégie partagée par les États membres, laisse toutefois sceptique un certain nombre d'observateurs sur sa capacité à pouvoir revitaliser son économie. C'est pourquoi certaines voix s'élèvent, à l'image de l'économiste Jean Pisani-Ferry, professeur à Polytechnique, pour demander la mise en œuvre d'un nouveau pacte de croissance, qui appréhende à la fois les questions du déclin de la demande, des obstacles aux gains de productivité et de la qualité de la croissance. « *On se contente trop au sein de la zone euro, d'espérer que l'accalmie des marchés de la dette souveraine, le ralentissement de l'ajustement budgétaire, et le soutien apporté par la politique monétaire de la Banque centrale européenne permettront d'enclencher une reprise durable* », regrette-t-il.

POUR UN GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE

Europanova, think tank international basé à Paris, va plus loin et se prononce en faveur d'un gouvernement économique ayant vocation d'augmenter le potentiel de croissance de l'Europe via la supervision des reformes structurelles nécessaires pour accroître la compétitivité des États membres et une stratégie conjointe d'investissement de long terme. Pour ses animateurs, il devient urgent de créer les conditions d'une trajectoire de croissance crédible à 5 ou 10 ans, qui permette de faire revenir la confiance et de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour assurer la transformation de l'économie et le développement de l'emploi. Pour cela, il faut s'appuyer sur des leviers faisant l'objet d'une large convergence d'intérêts parmi les États membres. A commencer par l'innovation, dont moins de 10% est géré au niveau communautaire. Les conséquences négatives sont multiples : fragmentation des moyens, redondances des investissements et concurrence inutile, incapacité de développer des standards européens capables de s'imposer au niveau mondial, sous-investissement structurel dans les secteurs où les économies d'échelle et les retombées communes sont les plus fortes. Deuxième levier : le marché intérieur qui reste, dans les faits, une fiction pour beaucoup de secteurs, empêchant les entreprises de réaliser en Europe les économies d'échelle nécessaires à rentabiliser l'innovation. Troisième élément déterminant l'emploi et la croissance de demain, l'investissement est en perte de vitesse. Sa part dans le PIB a reculé sensiblement, passant de 23,4 % en 1990 à 18,3 % en 2010, alors que dans le même temps, elle augmentait dans les pays émergents, passant de 25,6 % à 30,8 %. « *Une stratégie européenne d'investissement autour de thématiques fortes et porteuses (énergie, santé, agriculture du futur…) pourrait permettre de débloquer la situation* », selon Guillaume Klossa son Président.

**PIB de l'UE en 2012: 12 945,402 milliards d'euros, devant les États-Unis.*

Bruno VEVER

ENTRETIEN AVEC *BRUNO VEVER* DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL D'EUROPE ET ENTREPRISES

Gouverner l'Europe signifierait gouverner « autrement »

A quoi attribuez-vous le désintérêt, voire le rejet de l'Europe, dans l'opinion publique ?

►D'abord à l'étonnant déficit actuel d'avocats engagés de l'Europe, et ce dans tous les milieux tant politiques qu'économiques, syndicaux, médiatiques ou culturels. Qui se présente aujourd'hui comme Européen ? L'Europe est un ensemble commercial qu'on appuie ou qu'on conteste, bien plus qu'un concept ou un projet auquel on s'identifie. Mondialistes et souverainistes semblent s'être donné le mot pour enterrer une certaine idée de l'Europe. Cette déshérence, jointe aux renvois mutuels de responsabilités concernant la crise et l'absence de projet commun mobilisateur pour en sortir, ne saurait être sans effet sur l'opinion, et vice-versa.

L'Europe est-elle toujours opérationnelle ?

►Malgré sa cote d'amour malmenée, l'Europe continue de fonctionner. Les libertés des échanges sont une réalité, avec la monnaie unique, l'union douanière et une réglementation commune significative. Mais les membres du Conseil européen, loin de se comporter en codirigeants d'une puissance européenne, mesurent leur solidarité en ratios coûts/bénéfices nationaux. N'attendons pas de leurs ministres des comportements différents. La vacuité de notre feuille de route européenne s'en ressent. Quant à la Commission, elle paraît aujourd'hui réduite au minimum syndical, tout en jouant un rôle de bouc émissaire pour nos incohérences européennes. Dans pareil contexte, le Parlement européen manque d'espace pour s'affirmer. Reste la Banque centrale européenne, seule à se comporter en décideur fédéral. Du coup, on se demande si ce n'est pas elle qui dirige l'Europe, faute de concurrents. Mais faut-il s'en féliciter ?

Le Président Hollande prône un renforcement de l'union politique et la mise en œuvre d'un gouvernement économique européen. Quel regard portez-vous sur cette proposition ?

►Donner un pilotage politique à l'Europe, bien sûr. Mais sommes-nous prêts à en assumer les conditions ? Quand il avait émis ce vœu, le président Hollande l'avait assorti de priorités bien françaises. Or gouverner l'Europe signifierait gouverner « autrement », ce qui impliquerait une révolution culturelle à laquelle nous ne sommes pas préparés. En témoigne le refus des 28 à consolider un budget commun pourtant dérisoire (1 % du PIB quand les États en absorbent près de 50 % !). Tant qu'on ne voudra pas mutualiser à coût partagé et moindre pression fiscale la défense de nos intérêts communs, il n'y aura pas de gouvernance européenne. Un premier test serait la mise en place d'un Institut budgétaire européen pour s'y préparer, comme on l'avait fait pour l'euro avec l'Institut monétaire. Mais qui, hormis de rares avocats dont Europe et Entreprises, défend pareil projet ?

L'harmonisation fiscale, véritable serpent de mer, peut-elle contribuer à retrouver les chemins de la croissance et vous semble-t-elle envisageable à moyen terme ?

►A nouveau, tout dépendra du choix ou non d'une union budgétaire. S'engager dans cette voie permettrait d'amorcer un serpent fiscal, écrêtant les taxations excessives comme les concurrences abusives, au bénéfice bien compris de tous : États, investisseurs et contribuables. Et on pourrait enfin envisager pour le budget européen des ressources propres significatives. Quinze ans après l'euro, est-ce vraiment trop demander ?

Selon un sondage Opinion Way pour le Le Figaro et LCI (février2014), seuls 42 % des français estiment aujourd'hui que l'appartenance de la France à l'UE est une bonne chose. Et le sentiment le plus largement partagé à son égard est la déception (45%).

LA FIEC SE MOBILISE POUR LA CROISSANCE

A la veille des élections européennes, la Fédération de l'Industrie Européennes de la Construction a publié son Manifeste présentant des propositions et des requêtes pour une réponse crédible au ralentissement économique global.

En 2008, l'industrie de la construction a représenté 10,4 % de l'économie européenne et près de 3 millions d'entreprises – des PME pour la plupart – qui ont fourni de l'emploi à 16,3 millions de personnes, sans compter les emplois indirects générés dans les secteurs qui s'y rattachent, rappelle Dirk Cordeel, Président de la FIEC. « *L'industrie de la construction peut apporter des solutions à court et long terme au ralentissement économique actuel, et par conséquent, poser les bases de la croissance et compétitivité futures de l'économie européenne et de l'emploi.* »

Parmi les 10 messages du Manifeste, la FIEC souligne plus particulièrement le besoin de :

- Accélérer la prise de décisions et la mise en œuvre de projets déjà en préparation.
- Investir dans la rénovation du parc immobilier européen afin d'accroître l'efficacité énergétique, minimiser l'impact du changement climatique, et réduire notre dépendance aux importations énergétiques tout en créant de nouveaux emplois qualifiés dans la construction.
- Rationaliser les procédures de planification et d'adjudication et réduire la bureaucratie inutile pour veiller à ce que les projets démarrent le plus rapidement possible, en transformant les engagements en actes.
- Garantir un paiement ponctuel par les maîtres d'ouvrage, en particulier dans le secteur public, et encourager l'accès au crédit pour les entreprises saines, en particulier les PME.

AVEC EUROPE 2020 L'UNION ENTEND RETROUVER LES CHEMINS DE LA CROISSANCE

L'enjeu : stimuler une croissance intelligente, durable et inclusive et permettre aux États membres d'assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Une stratégie qui repose sur cinq objectifs à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, de recherche, d'éducation, de réduction de la pauvreté, d'énergie et de climat.

Europe 2020 met en avant trois priorités ou moteurs de la croissance : une croissance intelligente, fondée sur une économie de la connaissance et de l'innovation ; une croissance durable afin de promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ; une croissance inclusive, créatrice d'emplois, indispensable à la cohésion sociale et territoriale.

CINQ OBJECTIFS CLÉS

Pour les mettre en œuvre, la stratégie UE 2020 a fixé cinq objectifs liés entre eux : atteindre un taux d'investissement équivalent à 3 % du PIB dans la recherche et le développement ; faire remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % aujourd'hui ; réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique (dits «20/20/20»), qui sont déjà parmi les plus ambitieux du monde (y compris le fait de porter à 30 % la réduction des émissions si les conditions adéquates sont remplies); réduire le taux de pauvreté de 25 % pour favoriser une meilleure inclusion sociale, ce qui reviendrait à faire sortir de la pauvreté 20 millions de personnes ; enfin améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Les États membres de l'Union européenne se sont engagés à adopter rapidement leurs propres objectifs nationaux permettant de vérifier les progrès réalisés par chacun d'entre eux. La somme de ces objectifs nationaux doit permettre d'atteindre l'objectif européen articulé autour de sept initiatives phares visant à stimuler les progrès en termes de croissance et d'emploi : une union pour l'innovation - jeunesse en mouvement - une stratégie numérique pour l'Europe - une Europe efficace dans l'utilisation des ressources - une politique industrielle à l'ère de la mondialisation - une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois - une plate-forme européenne contre la pauvreté.

Pour en savoir plus : www.europa.eu

LE GRAND DÉBAT

L'indifférence et l'absence de débat public nourrissent l'euroscepticisme et l'europhobie. Pourtant, c'est l'avenir de l'Europe, notamment sur le plan économique, qui se jouera lors des prochaines élections européennes. Pour en comprendre les enjeux, le MEDEF Ile-de-France convie les principales têtes de liste dans notre région, à en débattre lors d'un Grand Débat.

LE 13 MAI 2014 DÈS 18H À L'AUDITORIUM 10 RUE DU DÉBARCADÈRE, PARIS 17E.

RENCONTRE **AVEC MICHEL JONQUERES,** PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU MEDEF ILE-DE-FRANCE.

Michel JONQUERES

Quels sont les atouts et les faiblesses de la France à l'export ?

Les atouts sont bien connus : notre pays excelle dans nombre de marchés tels que l'aéronautique, la pharmacie, l'agroalimentaire, le luxe, la gastronomie… Mais on pourrait parler aussi du numérique, avec des entreprises de toutes tailles qui ont compris que le meilleur moyen d'assurer une croissance rentable, avec un maximum de potentiel de marchés, était de se développer hors de nos frontières. Elles ont toutes en commun non seulement la qualité de leurs offres, mais aussi la forte volonté du chef d'entreprise de se développer et d'entraîner avec lui tous ses collaborateurs dans un challenge enthousiasmant qui favorise l'innovation et la compétitivité à tous les étages. A contrario, notre principale faiblesse est le peu d'entreprises qui exportent : un peu moins de 120 000, contre 360 000 en Allemagne et 250 000 en Italie, deux pays voisins de tailles équivalentes qui ont des excédents commerciaux : + 200 milliards d'€ pour l'Allemagne, + 10 milliards d'€ en Italie, alors que le déficit français est supérieur à 60 milliards d'€. Il est urgent que la France double le nombre de ses entreprises exportatrices, grâce à une sensibilisation des dirigeants à l'intérêt de se mondialiser pour pérenniser leur entreprise, la conquête de marchés étrangers générant une croissance rentable par l'augmentation des volumes qui diminue les coûts unitaires indirects. Autre faiblesse, notre difficulté à compléter les innovations produites par des innovations commerciales, ce qui est pourtant indispensable dans un monde ultra-concurrentiel. Car, économiquement, un produit n'est réellement innovant que s'il est vendable… et vendu ! Nos voisins allemands l'ont parfaitement compris en axant leur réussite à l'export à la fois sur le « Made in Germany », symbole de qualité et de fiabilité, qu'ils ont mis des décennies à façonner, et sur le « perfectionnement du banal » pour s'adapter aux attentes immédiates de la clientèle, couplé à une bonne dose d'innovation commerciale, comme la création de marques fortes.

Nos principaux partenaires, Allemagne et Italie en tête, ont pris l'habitude de chasser en meute à l'international. Notre individualisme est-il notre pire ennemi ?

Ils sont, il est vrai, plus présents que nous en nombre dans les salons spécialisés où l'on voit plus de drapeaux allemands et italiens que français. Et comme le drapeau est un symbole, plus il y en a, plus les clients potentiels sont attirés, car le nombre donne confiance. Et la confiance est essentielle dans toute relation commerciale. Mais je peux vous assurer que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'entreprise qui veut réussir, dans quelque pays que ce soit, est toujours individualiste quand il s'agit de gagner des commandes. Et ceci, même par rapport aux concurrents de son propre pays, même si des alliances tactiques sont souvent acceptées pour proposer des offres à des donneurs d'ordre importants. Mais cela, c'est de l'intelligence économique, et pas une méthode en soi.

UBIFRANCE : l'Agence française pour le développement international des entreprises, accompagne les PME et ETI à l'export grâce à un réseau de 1 400 collaborateurs multiculturels dans le monde – **CCEF** : depuis plus de 110 ans, les conseillers du commerce extérieur de la France mettent bénévolement leur expérience au service de la présence économique française dans le monde. Ils forment un réseau de plus de 4 000 hommes et femmes d'entreprise présents dans 146 pays .

Nos PME se montrent-elles suffisamment offensives à l'export et quels conseils leur donneriez-vous pour réussir leur ouverture à l'international ?

D'abord leur enlever cette peur irrationnelle d'exporter. Pour reprendre une expression bien connue : entrepreneurs, « n'ayez pas peur » ! De ne pas avoir une innovation de rupture technologique : le monde est plein d'exemples de produit banals qui se vendent très bien. Que votre offre soit innovante ou banale, si vous avez la qualité et le service, et surtout la volonté de vous développer, vous trouverez toujours un partenaire, découvert lors d'une exposition ou dans un salon spécialisé, qui vous proposera de s'en occuper, et vous aidera à vous adapter au contexte du pays et à mettre en place « l'innovation commerciale choc » qui rendra votre produit banal… innovant !

« N'ayez pas peur » de ne pas avoir la taille critique pour exporter : parmi les 120 000 entreprises françaises exportatrices, 30% sont des artisans !

« N'ayez pas peur » de ne pas connaître les langues étrangères : il y a partout d'excellents interprètes (toujours proposés par les organisateurs des salons) qui créeront le lien. Évidemment, il est cependant très utile que quelqu'un dans votre service commercial parle correctement l'anglais.

« N'ayez pas peur » de ne pas savoir comment découvrir des partenaires ou des clients potentiels : Ubifrance ou votre Fédération possèdent une liste de la plupart des salons spécialisés dans le monde, qui sont le moyen le plus efficace pour connaître le marché et découvrir des partenaires professionnels. Un complément utile aux carnets d'adresses d'entrepreneurs ayant l'expérience dans tel ou tel pays, que d'autres peuvent vous donner (les CCEF : Conseillers du Commerce Extérieur de la France).

« N'ayez pas peur » de ne pas avoir un financement suffisant : la COFACE, avec son assurance prospection, vous avancera 70% de votre budget (remboursable si vous réussissez dans le pays cible).

« N'ayez pas peur » de ne pas savoir par où commencer : les CCEF, des entrepreneurs comme vous, guideront vos premiers pas et vous mettront le pied à l'étrier en vous conseillant et vous mettant en contact avec toutes les autres institutions créées pour vous apporter l'aide nécessaire, qu'elle soit stratégique, commerciale, financière, organisationnelle, administrative, etc…(UBIFRANCE, COFACE, BPI, CCI, etc…)

> **On compte 120 000 entreprises exportatrices en France sur un total de 3,2 millions d'entreprises.**

Quels sont les marchés cibles à ne pas rater ?

On entend dire (encore un conseil pas toujours judicieux !) : il faut cibler les pays à forte croissance. Oui, sauf que, en général, dans ces pays-là, toute la concurrence mondiale est présente et la guerre des prix y est généralisée (sauf si vous avez un produit vraiment innovant, couplé à une innovation commerciale tout aussi originale, ou une marque déjà connue). Il vaut souvent mieux démarrer en cherchant, trouvant et ciblant un ou deux pays, même petits, oubliés par la concurrence dans votre type de produits. Là encore, les CCEF ou Ubifrance ou votre présence dans un salon spécialisé mondial vous y aideront.

Quel rôle les organisations professionnelles peuvent-elles jouer dans ce domaine, et notamment le MEDEF ?

Ce que nous sommes en train de faire au MEDEF Ile-de-France : nous ciblons, dans chacun de nos départements, branches et Fédérations, des adhérents potentiellement exportateurs nous leur envoyons une lettre de sensibilisation basée sur les arguments que nous venons d'évoquer et convions ceux qui sont intéressés à une matinée d'information, le 12 juin 2014 au MEDEF Ile-de-France, en présence des référents MEDEF à l'international de chacun de nos départements et du responsable parrainage Ile-de-France des CCEF. Ceci, afin que chaque entreprise volontaire à l'internationalisation soit immédiatement mise en contact avec le ou les interlocuteurs des équipes de France de l'international de son département, par l'entremise des CCEF de son département. Nous désirons ainsi doubler le nombre d'entreprises exportatrices dans nos organisations, qui sont déjà nombreuses, car les entreprises qui s'internationalisent ont nécessairement le sens des réseaux : les analyses de nos listes d'adhérents montrent qu'il y a en général de 15 à 30 % d'entreprises à l'international dans nos MEDEF, alors que la moyenne nationale est de moins de 4 % !

COFACE : propose une assurance prospection : une avance sur frais pour se développer dans un pays,et qui n'est remboursable que si l'entreprise réussit. – **BPI** : accompagne et finance le développement des entreprises, notamment l'innovation et la conquête de marchés à l'international – **CCI** : partenaires privilégiés des entreprises sur leur territoire, les Chambres aident à préparer leur développement à l'international, par des conseils.

MEDEF
Ile-de-France

Fête de l'Alternance

CCI PARIS-ILE-DE-FRANCE

édition 2014

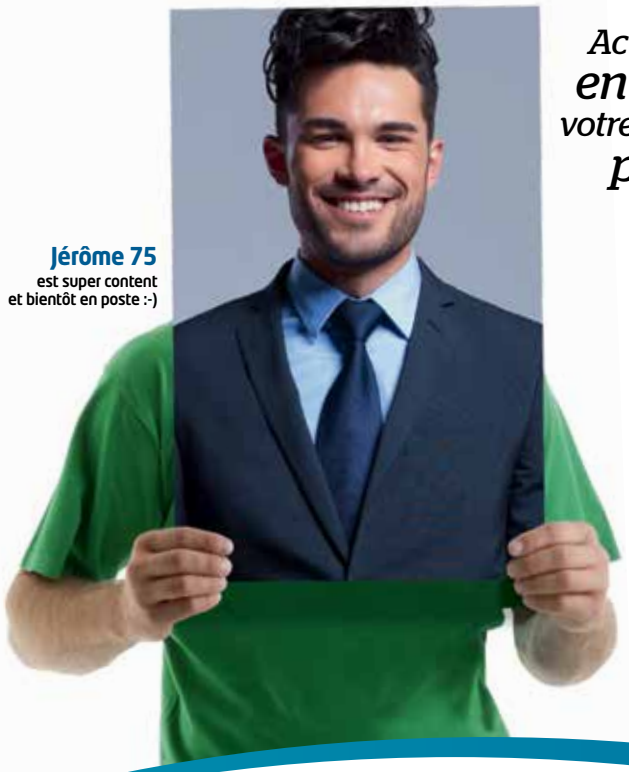

Jérôme 75
est super content
et bientôt en poste :-)

Actualisez
en direct
votre photo de
profil

Alicia 92
est presque diplômée ;-)

fetedelalternance.com

© CONTRASTWERKSTATT / FOTOLIA/XIV / PABLOCALVOG / VIOREL SIMA
agence@spherepublique.com

LE GRAND PARIS
Aujourd'hui le Parisien ÉCONOMIE
OPCALIA PROMOTEUR DE COMPÉTENCES
afpa
RECRUT COM
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

15 MAI 2014
Stade Charléty
1 avenue Pierre de Coubertin
75013 Paris
De 10h à 18h (entrée gratuite)

- **12 000 contrats** de professionnalisation et d'apprentissage
- **Jeux concours**
- **Concert de clôture** à 18h, avec plateau multi-artistes

pôle emploi

Virgin RADIO

pages Focus

REPÈRES

LE TRANSPORT ROUTIER À LA PEINE

Page 26

DÉCRYPTAGE

La Maison de l'Entrepreneur

Page 28

DÉCRYPTAGE

Laurence Onfroy, une entrepreneure PASSIONNÉE

Page 29

DÉCRYPTAGE

BIODÉCHETS : LE SYNHORCAT DONNE L'EXEMPLE

Page 30

PORTRAIT D'ENTREPRISE

VWR partenaire de la SCIENCE

Page 31

INTERNATIONAL

Le lobbying

Page 34

DROIT

LE FORFAIT JOURS

Page 36

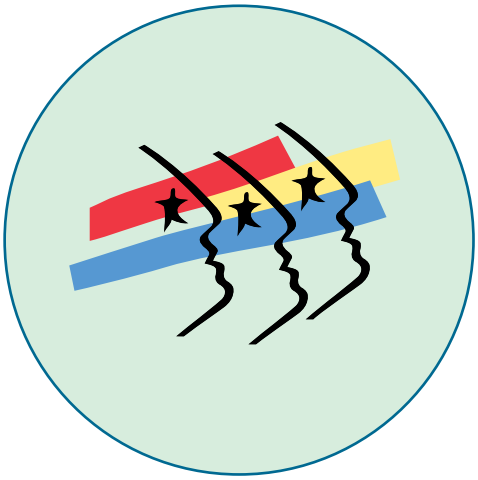

LIVRES

Réinventons l'entreprise

Page 38

LA PHRASE

«Il est grand temps que soit mis fin aux incertitudes qui entourent depuis trop longtemps le dossier ultra-sensible de l'écotaxe»

Jean Depraeter, Président du Gatmarif.

LE TRANSPORT ROUTIER FRANÇAIS À LA PEINE !

ANALYSE

Confronté à de graves difficultés conjoncturelles amplifiées par des problèmes structurels, le secteur du transport routier ne parvient pas à sortir du marasme. Pourtant, rien n'est encore perdu et les exemples néerlandais et allemand pourraient lui permettre de rebondir.

Le redressement judiciaire du groupe Mory a récemment braqué les projecteurs de l'actualité sur une filière en danger. Symbole de ce repli, sa part dans le PIB français n'est plus que de 0,7 % contre un peu plus de 1 % en 2000. Si la croissance atone et la concurrence des transporteurs est-européens semblent fournir des coupables idéaux, le mal est plus profond et tient à la configuration même du secteur.

UNE FILIÈRE TROP FRAGMENTÉE, AXÉE SUR SON MARCHÉ DOMESTIQUE

90 % des entreprises ont moins de 50 salariés, et 75 % moins de 5. Cette multitude de petites entreprises est principalement axée sur un marché national ralenti par une croissance atone. Ses premiers clients, l'agroalimentaire (28 %), la construction (11 %), le secteur des véhicules de transport et des machines (10 %) et la pétrochimie (9,4 %), n'ont toujours pas retrouvé leur niveaux d'activité d'avant la crise (1), comme en témoigne la chute de 6,6 % de l'activité de transport de produits agroalimentaires entre 2011 et 2012. Elles sont aussi plus fragiles en termes financiers. Leur taux de marge a brutalement chuté à partir de 2008, pour passer sous la barre des 10 %. En moyenne, entre 2006 et 2013, le taux de défaillances s'est élevé à 3,4 %, contre 0,9 % pour l'ensemble de l'économie. Cependant, les créations d'entreprises sont restées dynamiques, avoisinant les 3 527 entreprises créées entre 2003 et 2011, provoquant un accroissement des capacités de production du secteur. Alors que l'activité a chuté de 21 % durant la même période, le nombre de véhicules n'a baissé lui que de 1 %. Résultat, les prix ont été tirés vers le bas.

DES FACTEURS AGGRAVANTS

Quatre facteurs expliquent principalement les difficultés actuelles du transport routier de marchandises dans notre pays, comme le souligne un rapport de la Coface (2) : l'irrésistible ascension du TRM dans les PECO, des coûts élevés, la désindustrialisation et une trop faible présence à l'international. Face à l'anémie de leur demande intérieure, les transporteurs est-européens sont devenus plus actifs sur le front des exportations, se tournant vers les économies développées de l'Union européenne (¾ des exportations), mais aussi les économies émergentes dans lesquelles les classes moyennes sont en plein essor. Soutenus par des coûts salariaux peu élevés, ils proposent des tarifs intéressants pour leurs services de fret. Le coût moyen de la main-d'œuvre en Pologne (7,40 euros) est quatre fois moins élevé qu'en France (34,20 euros). Quant à celui de la Roumanie, il est le plus attractif parmi les pays de l'Union européenne (4,40 euros). Résultat : depuis plus d'une décennie, la part à l'international de l'activité du pavillon français ne cesse de se dégrader, passant de 23 % en 1998 à 9 % en 2012. Difficile en effet de lutter face à une aussi forte disparité. D'autant que les coûts de revient des entreprises de transports ne cessent d'augmenter. Entre 2000 et 2012, le coût du gazole professionnel a augmenté de 4,5 % en moyenne annuelle, soit 77 % sur la période. Selon le Comité national routier (CNR), le poste carburant occupe le premier rang du coût de revient (28 %), juste devant la rémunération du personnel de conduite (27,8 %). Autre facteur aggravant : la désindustrialisation de la France. Les transporteurs se trouvent démunis face à la «tertiarisation» de pans entiers de notre économie, qui a un impact plus faible sur le transport routier de marchandises.

DES RAISONS D'ESPÉRER

Les cas hollandais et allemand montrent toutefois que le transport de marchandises dans les pays d'Europe à hauts revenus peut continuer à s'épanouir. Dans ces deux pays fortement orientés vers l'export, les transporteurs ont réussi à minimiser leurs coûts pourtant plus élevés qu'en France, grâce à une hyper productivité. A titre d'exemple, le coût d'achat d'un véhicule est 10 % plus élevé en Allemagne qu'en France. Les primes d'assurance sont doubles, et le gasoil est plus cher. Aux Pays-Bas, le coût horaire de conduite est 8 % plus élevé, et la prime d'assurance plus forte de 50 %. Pour compenser ces désavantages, le transporteur routier allemand ou hollandais roule plus en kilométrage annuel, et donc transporte plus que son homologue français : entre 25 % et 50 % en plus pour le néerlandais et près de 12,5 % en plus pour l'allemand. Généralement plus grands en taille, les transporteurs allemands offrent une segmentation de leurs services, accompagnant le haut de gamme dans lequel leur industrie excelle. A l'instar de l'industrie, ils ont développé l'idée d'un «made in Germany» misant sur la fiabilité, la ponctualité et la rigueur, complétée par la prise en charge de tâches telles que le dédouanement, qui ajoute de la valeur ajoutée à une offre complète de transport. Une montée en gamme qui pourrait constituer l'une des voies à emprunter pour assurer la survie d'un secteur qui emploie près de 650 000 salariés avec les activités auxiliaires du transport (3).

(1)Indice de production industrielle de l'INSEE (2013)
(2)Le transport routier français face à des difficultés – Coface – février 2014.
(3)Synthèse OPTL 2013.

3 QUESTIONS À JEAN DEPRAETER, PRÉSIDENT DU GATMARIF.

Comment se porte le transport routier en Ile-de-France ?

Après avoir connu une activité en baisse de l'ordre de 1,5 % en 2013, il demeure une forte incertitude de la part des chefs d'entreprises sur la situation pour les mois à venir, même si on constate en février une amélioration de leur jugement sur leurs perspectives d'activité à court terme (solde d'opinion passé de +2 en janvier à +7 en février).

Le pacte de responsabilité est-il une réponse adaptée à votre secteur d'activité ?

A propos du pacte de responsabilité la profession accueille favorablement cette disposition mais reste prudente quant à son impact tant qu'il n'est pas finalisé. Elle rappelle que la situation économique du secteur nécessite une remise à plat notamment sur le déficit de compétitivité des entreprises françaises du transport routier.

Craignez-vous un retour de l'écotaxe dans les prochains mois ?

Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a annoncé le 15 avril sa volonté de supprimer la taxe poids lourds pour les transporteurs français et d'instaurer une fiscalité nouvelle ciblant les transporteurs étrangers.

Cette annonce ne peut que réjouir la profession qui se bat depuis toujours pour que le transport français n'ait pas à supporter cette charge. Elle place l'État devant ses responsabilités, car il est grand temps que soit mis fin aux incertitudes qui entourent depuis trop longtemps ce dossier ultra-sensible de l'écotaxe.

LE TRANSPORT ROUTIER EN ILE-DE-FRANCE

4 177 établissements,

49 122 salariés,

35 459 conducteurs.

14% des employeurs du transport routier de marchandises en ILE-DE-FRANCE (18% en FRANCE) déclarent éprouver des difficultés de recrutement en 2013.

Source : synthèse OPTL 2013 Ile-de-France transports routiers de marchandises.

LA MAISON DE L'ENTREPRENEUR, **PARTENAIRE DES CRÉATEURS**

Depuis 10 ans, elle s'est fixé comme ambition de simplifier la tâche des créateurs et repreneurs d'entreprise en les accompagnant à chaque étape de développement de leurs projets.

ENTREPRENARIAT

Nous avons identifié les freins et les zones de risques rencontrés par tout candidat à la création d'une nouvelle entreprise et mis en œuvre des moyens très concrets (formation, recherche d'intervenants, proposition de procédures, de documents,…) pour faciliter les étapes de la création », résume Frédéric Turbat son fondateur. Cet expert-comptable, qui a fait ses armes chez PricewaterhouseCoopers et Mazars, s'est entouré pour cela d'une équipe d'experts dans leur domaine d'intervention respectif (avocat, expert-comptable, directeur commercial et marketing, courtiers indépendants) afin de mettre au point un dispositif d'accompagnement complet pour les aider à lancer leur activité sereinement.

GARDER UNE VISION CLAIRE

Au moment de créer son entreprise, les sujets à traiter sont en effet nombreux et peuvent apparaître complexes. C'est ici qu'intervient l'expérience des accompagnants de la Maison de l'Entrepreneur. Leur action vise à poser clairement les choix qui s'offrent au candidat à la création, en fonction de sa situation et de son projet commercial. Des questionnements précis - un accompagnement concret - des formations très opérationnelles, ici le créateur reste l'acteur à part entière de la construction de sa nouvelle maison, accompagné par des architectes destinés à sécuriser la construction de tous côtés.

DES FORMATIONS À LA CRÉATION ET GESTION D'ENTREPRISE

La Maison de l'Entrepreneur aide les créateurs à déterminer le statut juridique, fiscal et social idéal et leur apprend à gérer eux-mêmes leur comptabilité, grâce à un « parcours créateurs ». « *Ils travaillent sur leurs propres factures et notes de frais, afin de s'approprier le logiciel de suivi comptable* », précise Frédéric Turbat. Le moyen de découvrir leurs obligations comptables et d'apprendre à gérer leur comptabilité au travers d'exercices pratiques. Au cours de cette formation, leur dossier comptable est ainsi constitué et paramétré en fonction de leur activité. Arrivés au terme du cursus, ils ne sont pas pour autant lâchés seuls dans la nature et bénéficient durant 6 mois d'un suivi téléphonique et d'une réunion bilan. La Maison de l'Entrepreneur étant référencée auprès de la Direction Départementale du Travail, la formation peut être financée par l'OPCA de l'entreprise, ou prise en charge par le Pôle Emploi.

DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

La Maison de l'Entrepreneur accompagne les créateurs d'entreprise de la rédaction des statuts au dépôt de leur dossier au greffe. Elle immatricule la société et obtient le Kbis sous 8 jours. Elle peut rédiger l'ensemble des statuts et documents administratifs, assurer les rendez-vous pour l'immatriculation et faire le suivi des dossiers de demande d'aides. Par ailleurs, elle propose des conférences gratuites, une fois par mois, qui permettent d'appréhender les problématiques liées à la création d'entreprise.

PROCHAINES SESSIONS :
Créateur d'entreprise, comment financer mon activité ? : 27 mai 2014 à 19h30.
Optimiser la fiscalité de mon entreprise : 24 juin 2014 à 19h30.

Pour en savoir plus :
www.lamaisondelentrepreneur.com

LAURENCE ONFROY
UNE ENTREPRENEURE PASSIONNÉE

Cette spécialiste de l'hôtellerie et du luxe a parcouru le monde pour dénicher les plus beaux hôtels de charme et proposer des expériences uniques à une clientèle avide de bien-être et de dépaysement. Son Label « TemptingPlaces » est devenu en quatre ans une référence et poursuit son développement à l'international. Une aventure entrepreneuriale menée avec passion.

Si pour vos prochaines vacances, ou une escapade en amoureux, vous recherchez un lieu magique offrant un service personnalisé et soigné, c'est sur le site de TemptingPlaces que vous trouverez votre bonheur. La plateforme propose pas moins de 140 établissements d'exception, répartis sur 33 pays, des structures à taille humaine (100 chambres maximum), tenues par les propriétaires et proposant des expériences uniques : c'est le principe même des boutique-hôtels. Parmi les destinations les plus folles proposées à ce jour, citons le Brésil pour un séjour dans une cabane accrochée aux arbres avec la vue sur le fleuve Rio Del Contes et la mer à l'horizon. La Malaisie dans un « écolodge » avec des villas privées et des tortues qui viennent pondre tout au long de l'année. Mais aussi Paris, pour dormir en lévitation dans un hôtel très design, rive gauche. C'est que Laurence Onfroy connait son affaire. Diplômée d'un Master en Marketing Management & Communications, elle a commencé sa carrière comme consultante RP pour l'industrie de l'hôtellerie et la mise en place de partenariats chez LVMH.

UN CONCEPT INNOVANT

« Le site joue le rôle d'intermédiaire entre les voyageurs et les hôteliers que nous accompagnons dans leur commercialisation, leur marketing et leur communication, et pour les voyageurs c'est une sélection d'hôtels triés sur le volet, avec toujours une approche statutaire (accueil VIP, sur-classement…) », résume Laurence Onfroy. Le label fonctionne sur un modèle d'affiliation, d'abonnements, un peu comme un relais & châteaux du 21ème siècle, et les hôtels le renouvellent à 97 %. « *Ils nous recommandent et réservent même leurs vacances sur notre site* », précise la fondatrice de TemptingPlaces. Un gage de satisfaction. L'excellence client est d'ailleurs un axe fort de sa stratégie. « *Nous avons un service de conciergerie qui les accompagne dans tout le processus de réservation, y compris à leur retour, puisque nous appelons tous nos clients, afin de créer du « Wahoo » et de recueillir leurs commentaires pour affiner notre offre et nos services et ainsi générer de nouvelles réservations* ».

UN LABEL DE RÉFÉRENCE

Positionnée d'emblée à l'international, la marque a un plan de développement très ambitieux pour maintenir sa longueur d'avance et vient d'ouvrir un bureau de représentation à Bombay, première porte sur l'Asie, où se trouvent les niches de croissance. La société vise 20 millions de CA dans les 3 ans, avec un investissement assez conséquent dans la technologie, l'international et l'équipe support. « *A travers notre activité répartie sur du Offline et du Online, l'objectif était de révolutionner une commercialisation qui était très poussiéreuse et « old fashion » telle qu'assurée par les réseaux actuels. C'est pourquoi nous sommes massivement implantés sur le social-média et les supports digitaux, sans pour autant oublier le côté représentation sur des salons* », ajoute Laurence Onfroy. Un marché de rupture, avec une marque internationale très visible, comme en témoigne un important press-book et un business model éprouvé qui devraient attirer les investisseurs. Une aventure menée avec passion, une vraie vision de son marché et l'ambition de faire de TemptingPlaces.com le label de référence des boutiques-hôtels dans le monde.

Pour en savoir plus :
www.temptingplaces.fr

BIODÉCHETS : LE SYNHORCAT DONNE L'EXEMPLE.

Nos poubelles valent de l'or. Traités, nos déchets peuvent se transformer en carburant, chauffage, électricité ou compost. Encore largement sous-exploité, ce gisement va connaître dés 2015 un regain d'intérêt avec l'entrée en vigueur d'une législation issue du Grenelle de l'environnement. Sans attendre, des restaurateurs parisiens testent la méthanisation de leurs déchets.

EXPÉRIMENTATION

« Cette expérience a valeur de test national », explique Roger Beaufort, consultant spécialisé dans le recyclage des déchets et gérant de Moulinot Compost et Biogaz, la société qui assure la collecte. Six jours sur sept, une camionnette fonctionnant au méthane assure le ramassage des déchets organiques collectés dans des poubelles spécifiques. Restes alimentaires, épluchures, marcs de café, coquilles, sont placés dans des sacs transparents pour s'assurer de la qualité du tri. 80 établissements parisiens, adhérents du Synhorcat (Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs), participent à cette expérimentation menée principalement dans les Ier, IIe et VIIIe arrondissements de la capitale. *« Nous avons retenu les secteurs les plus difficiles situés en plein centre, où le trafic est le plus dense, avec des bâtiments anciens aux locaux poubelles exiguës. Si nous réussissons dans ces conditions, ce sera possible partout ailleurs. »*, souligne Roger Beaufort. Pour être représentatif de la profession, l'échantillon des établissements retenus mêle bistrots, adresses de quartier et grands établissements tels que Drouant ou Taillevent.

UNE LÉGISLATION PLUS STRICTE

Il est vrai que les restaurateurs vont devoir s'intéresser de plus près au contenu de leurs poubelles. En 2016, le tonnage à partir duquel les bio-déchets devront être valorisés, va en effet chuter à 10 tonnes (20 tonnes en 2015). Quand on sait qu'un restaurant moyen sert environ 160 repas par jour, ce tonnage est rapidement atteint. Et pour les contrevenants, la note s'annonce salée : 75 000 euros d'amende et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans. De quoi faire réfléchir les plus sceptiques, d'autant que les évolutions de taxe de ramassage des ordures ménagères risquent fort à l'avenir de pénaliser toujours plus lourdement les gros producteurs. Le projet a notamment été développé par Stéphan Martinez, vice-président de la commission qualité et développement durable du Synhorcat et propriétaire du restaurant Le Petit Choiseul. Depuis 2008, il recycle une partie des déchets alimentaires de son établissement grâce à des vers de terre (lombricompostage). *« Une formule intéressante, mais qui ne permet pas de recycler les déchets d'origine animale, c'est pourquoi dans cette expérimentation nous avons opté pour la méthanisation »*, précise-t-il.

UN PROJET ÉCONOMIQUEMENT VIABLE

Les déchets sont acheminés jusqu'à Étampes (Essonne) où ils sont transformés en biogaz, chauffage (350 kWh par tonne), électricité (350 kWh par tonne) et compost (950 kg par tonne) destinés à être épandus sur les terres agricoles. Le coût du projet, 308.000 euros, est largement financé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et les collectivités locales, les restaurateurs acquittant une adhésion symbolique de 50 à 300 euros par an. Mais au-delà de la sensibilisation au tri, les promoteurs du projet sont persuadés de sa viabilité économique. *« La Ville de Paris annonce des coûts de collecte et de traitement moyens de 311 euros la tonne, alors que nous pouvons nous maintenir sous la barre des 300 euros en recyclant 100 % de notre collecte »*, assure Roger Beaufort.

RÉUSSITE

VWR INTERNATIONAL
PARTENAIRE DE LA SCIENCE

Leader de la distribution de fournitures scientifiques de laboratoires, VWR accompagne la réussite de bon nombre d'équipes de chercheurs à travers le monde. Les secrets de sa réussite ? L'exhaustivité de son catalogue et l'excellence du service apporté à une clientèle exigeante.

Tout ce qui peut intéresser un laboratoire, du microscope à la pipette, en passant par le mobilier et les consommables est disponible chez VWR. Son impressionnant catalogue est constitué de plus d'1,5 million de références qui couvrent l'ensemble des besoins des plus grandes sociétés de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies, des entreprises industrielles, des établissements d'enseignement, des organismes publics et des professionnels de la santé. Une omniprésence dans le secteur qui en fait un partenaire privilégié. D'autant que le savoir-faire de VWR en matière de logistique, permet à ses clients de se consacrer entièrement à leurs domaines d'expertise.

Suite de la page 31

Daniel Weizmann
Président de VWR International - France

GAGNER EN PRODUCTIVITÉ

Au-delà de cette capacité à répondre à de multiples demandes, ce qui distingue l'entreprise c'est l'ensemble des services qu'elle a conçu pour aider sa clientèle à rationaliser ses activités, réduire ses coûts et optimiser sa productivité. Une équipe dédiée de techniciens certifiés, offre ainsi un service d'assistance complet aux laboratoires qui attendent des performances élevées de leurs équipements et de leurs instruments. Services après-vente, technique, de conformité et de métrologie, assurent une prise en charge des équipements tout au long de leur cycle de vie. Des prestations à valeur ajoutée qui sont le moyen de fidéliser l'utilisateur, dans un secteur en constante évolution. « *Les fusions acquisitions, en particulier parmi les grands comptes de la Pharmacie ou encore la délocalisation de leurs centres de Recherche vers l'Asie, génèrent une forte pression sur les affaires avec des demandes de réduction des coûts d'achats qui pèsent sur notre marge* », souligne Daniel Weizmann, qui dirige la filiale française depuis 2004 et la Région Europe du Sud depuis l'été dernier. Autre axe de fidélisation : la formation. En intra ou inter-entreprises, un large panel de formations répond aux besoins de chacun du non-spécialiste au plus exigeant. Et chaque année, VWR organise une manifestation unique dans la profession, le VWR Tour, constitué de journées d'expositions, de colloques techniques et de rencontres dans toute la France, qui permet aux fournisseurs, partenaires et clients de la société d'échanger sur des sujets d'actualité : hygiène & sécurité, life science, HPLC, bonnes pratiques.

UNE ACTIVITÉ TRÈS RÉGLEMENTÉE

Intervenir dans des secteurs aussi sensibles que ceux de la recherche ou de la santé, vous expose à de multiples contraintes. Les normes européennes, en particulier pour les produits chimiques ou pour la protection de l'environnement, sont parmi les plus drastiques au monde. Son site industriel de production et de stockage de Briare-le-Canal dans le Loiret, qui s'étend sur 17 hectares, fait ainsi partie des deux sites européens de VWR (avec celui de Louvain en Belgique) classés « Seveso seuil haut ». Ce site est surveillé par 17 organismes différents et dispose d'innombrables dispositifs de sécurité qui ont été renforcés au fil

des années. « *Des obligations qui ne sont pas les mêmes à travers le monde, ce qui fausse les règles du jeu en particulier à l'exportation* », fait remarquer Daniel Weizmann. A cela s'ajoute l'entrée en vigueur de nouvelles règles d'achats pour les marchés publics, édictées par le S.A.E. (Service des Achats de l'État), dont la procédure dénommée GAUSS, vient compliquer et alourdir encore les processus de commercialisation vers les Établissements publics déjà confrontés aux restrictions budgétaires. Une accumulation de réglementations que l'on retrouve à tous les niveaux d'intervention de l'entreprise et qui à la longue peut constituer un handicap aux yeux de la maison mère américaine, tentée de favoriser ses investissements dans d'autres parties du monde.

EN RECHERCHE DE CROISSANCE EXTERNE

Opérant sur un marché qui décroît en volume, l'entreprise doit rechercher des sources de croissance en se tournant davantage encore vers l'international. Elle entend pour cela renforcer les activités de son site de production de Briare-le-Canal, afin de poursuivre la croissance de ses activités d'exportation de réactifs et de produits chimiques de laboratoire. « *Nous exportons déjà vers les DOM-TOM, l'Europe, l'Afrique francophone, l'Asie (Inde, Singapour) et l'Océanie (Australie et Nouvelle Zélande), plus récemment vers le Brésil, le Mexique et les États-Unis* », indique son dirigeant. Attentive aux évolutions du marché, l'entreprise ne cesse d'adapter son organisation et ses processus pour être toujours plus flexible. Et dans un monde hyper connecté, elle joue pleinement la carte des outils digitaux pour l'information et le commerce électronique afin d'offrir à sa clientèle une meilleure réactivité.

Pour en savoir plus :
www.vwr.com

DE LA PETITE DROGUERIE À LA MULTINATIONALE

VWR, a connu un essor extraordinaire depuis ses origines de petite droguerie fondée par un chercheur d'or au milieu du 19e siècle. Reprise en 1924 par deux entrepreneurs de Seattle, George Van Waters et Nat Rogers, qui lui ont donné leurs initiales, ce groupe international, basé à Radnor (Pennsylvanie), dont l'actionnaire majoritaire est une société d'investissements, est aujourd'hui présent dans 35 pays à travers le monde, emploie 8000 collaborateurs, et exporte vers 145 pays.

233,327 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2013, dont 63,800 millions d'euros à l'exportation.

7 ÉTABLISSEMENTS : Fontenay-sous-Bois (94) - siège social ; Briare-le-Canal (45) - site industriel de production et de stockage ; Pessac (33), Strasbourg (67), Seclin (59), Voiron (38) - agences commerciales ; Neuilly-sur-Marne (93) - SAV, atelier et stock de pièces détachées.

3ÈMES ETATS GÉNÉRAUX DE LA CHIMIE, «# OSER LA CHIMIE » JEUDI 22 MAI DE 9H45 À 17H30.

Moteur d'innovation et de compétitivité, les industries chimiques accompagnent notre quotidien et participent pleinement à l'émergence de l'économie du futur en faisant du développement durable l'un de ses principaux axes de progrès.

C'est pour témoigner de cette réalité et mettre en perspectives ses initiatives, que tous les grands acteurs de la chimie seront réunis à Paris, pour une journée de réflexion et de dialogue sur les grands enjeux

« L'occasion de souligner les atouts d'un secteur stratégique pour le redressement économique du pays », indique Gilles Le Maire, le Délégué Général de l'UIC Ile-de-France.

Un événement clôturé par Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique.

Pavillon d'Armenonville - Allée de Longchamp- Bois de Boulogne - Paris (Métro Porte Maillot)

INFLUENCE / LOBBYING
À BRUXELLES QUELLES SONT LES RÈGLES DU JEU ?

REGARD

Objets de beaucoup de spéculations et de fantasmes, les lobbies de Bruxelles représentent un ensemble hétérogène de professionnels des relations publiques, du droit et de l'influence, qui structurent et accompagnent le processus législatif dans de nombreux domaines techniques. Selon les différentes estimations disponibles, quelques 15.000 lobbyistes seraient présents dans la capitale européenne pour 21 500 employés par la Commission à Bruxelles.

Alexis Poulin
Directeur d'EurActiv France

En matière de lobby, l'Union Européenne fait l'objet d'une attention spéciale, car le droit communautaire prime sur le droit national dans la quasi-totalité des États membres et parce que les pouvoirs européens sont extrêmement concentrés. La Commission et le Parlement européen sont aujourd'hui très ouverts aux consultations avec l'extérieur en vue du renforcement du dialogue démocratique et les représentants des groupes d'intérêts, qui représentent compagnies internationales ou ONG, ont très bien compris que Bruxelles était le lieu désigné en Europe pour faire du lobbying. L'UE intervient désormais dans des domaines de plus en plus techniques, qui nécessitent souvent une expertise, à ce titre, les lobbyistes sont vus par les technocrates comme une source d'expertise spécifique, nécessaire à la prise de décision.

LES ACTEURS DE L'INFLUENCE SONT TRÈS DIVERS.

Il y a 2715 bureaux d'acteurs du lobby industriel à Bruxelles, en comptant certains très spécialisés. En plus des groupes de lobbies industriels et des bureaux d'environ 500 grandes sociétés commerciales, il y a aussi des centaines de cabinets de consultants et de conseillers juridiques ou cabinets d'avocats qui offrent leur service de lobbying. Certains groupes représentent les intérêts exclusifs de leurs membres, les fédérations industrielles, par exemple, alors que d'autres se font les porte-parole d'intérêts plus généraux, liés à la société civile dans son ensemble, comme la défense des consommateurs, de l'environnement, des droits de l'homme, etc. Les dépenses de l'industrie pour le lobbying à Bruxelles dépassent de loin un milliard d'euros par an selon les estimations car aucun chiffre officiel n'est disponible. Les capacités financières des lobbies de l'industrie leur permettent d'accompagner de façon efficace chaque étape du processus de décision de l'Europe : ils participent à la réflexion d'ensemble des preneurs de décision dans le cadre du processus législatif. La Commission considère les lobbyistes comme des interlocuteurs naturels. La représentation des intérêts fait partie de la légitimité d'un état démocratique. La limite à cette représentativité démocratique étant les moyens financiers dont disposent certains groupes afin d'être efficaces, alors que d'autres groupes d'intérêt n'ont pas forcément les moyens de leur influence.

UNE AUTORÉGULATION DE LA PROFESSION PRIVILÉGIÉE

Afin d'encadrer le travail des lobbyistes et d'assurer la transparence des représentations des intérêts, l'UE a établi un registre de transparence facultatif dès 2008. Selon l'ONG Alter-EU, qui milite pour la transparence des pratiques des lobbyistes, seul 40% des lobbies se sont inscrits à ce registre. Le registre fournit aux citoyens européens un accès direct et unique aux informations sur les personnes ou les organisations dont les activités visent à influencer le processus de décision de l'UE, sur les intérêts poursuivis et sur le montant des ressources qui y sont consacrées. Il propose un code de conduite unique qui lie toutes les organisations et les personnes agissant en qualité d'indépendants, qui acceptent de respecter les règles du jeu et d'appliquer pleinement les principes éthiques. Un mécanisme de plainte et de sanction garantit l'application effective des règles et l'instruction des infractions présumées au code. A ce jour, l'information sur le registre concernant les dépenses en matière de lobbying est incomplète, mais reste une base pour développer des pratiques transparentes de lobbying.

L'UE souhaite se reposer sur une démarche volontaire et non obligatoire comme c'est le cas à Washington. En effet, les activités de lobbying aux États-Unis sont encadrées par le « Lobbying Disclosure Act », qui oblige tout lobbyiste à s'enregistrer auprès des autorités compétentes, à communiquer la liste de ses clients, les thèmes sur lesquels il travaille et les paiements qu'il reçoit pour le travail réalisé. L'Union européenne n'a pas retenu une approche contraignante, mais a préféré l'option de l'autorégulation.
En France, l'AFCL, Association Française de Conseils en Lobbying a été créée il y a 20 ans, afin d'apporter une approche déontologique du métier et accompagner le dialogue entre acteurs publics et privés.

EurActiv.fr

Pour en savoir plus :
www.euractiv.fr
Alexis.poulin@euractiv.com

EN BREF

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

LE MEDEF AU CŒUR DU DÉBAT EUROPÉEN

Le 25 mai prochain, les français éliront 74 eurodéputés qui les représenteront pour cinq ans au Parlement européen de Strasbourg. Un choix qui aura des conséquences majeures sur la vie des entreprises, puisque le Parlement européen est co-législateur sur tous les sujets qui influencent leurs activités : les normes, les financements communautaires, la consommation, le droit des sociétés, le droit environnemental ou la libre circulation. C'est lui qui par ailleurs investira la nouvelle Commission, le gouvernement européen. Pour comprendre les attentes des entreprises et redonner la parole aux acteurs de terrain, le MEDEF mobilise son réseau et organise dans toute la France une série de réunions et de débats qui permettront de défendre une certaine vision de l'Europe : celle où les producteurs et les créateurs de richesse auront toute leur place.

MOMENTS FORTS DE CETTE INITIATIVE

Le Grand Débat du MEDEF Ile-de-France, où seront présentes les principales têtes de liste des élections européennes en Ile-de-France.

Le 13 mai dès 18h - auditorium
10, rue du Débarcadère - Paris 17e.

FORFAIT JOURS : UNE SÉCURISATION ENCORE INCERTAINE

Création « Aubriesque » plébiscitée depuis 2000, le forfait jours concerne aujourd'hui près d'un million et demi de cadres autonomes hors horaire collectif de travail.

Marie Alice Jourde
Avocat Associé
La Garanderie & Associés

Jessica Martin
Avocat
La Garanderie & Associés

Au cours des dernières années, la relative sécurité juridique entourant cette modalité de décompte du temps de travail a été ébranlée par plusieurs décisions rendues par le Comité des Droits Sociaux du Conseil de l'Europe dénonçant son absence de conformité vis à vis de la Charte Sociale Européenne.

L'avenir même du dispositif étant le sujet de toutes les controverses, la Cour de Cassation a été amenée, dès 2011, à se prononcer sur sa validité, tout en resserrant, au gré des arrêts publiés, son étau autour de cette spécificité française.

C'est ainsi qu'après plusieurs avis de tempête, la foudre s'est abattue au printemps 2013 sur la branche d'activité « SYNTEC » (près de 700.000 salariés dont environ 55 % de cadres), la Haute Juridiction estimant que les garanties du respect des durées maximales de travail et des repos journaliers et hebdomadaires n'étaient pas assurées par le texte.

Face aux répercussions juridiques et financières d'une telle décision, les partenaires sociaux ont alors entendu sécuriser la situation, l'ensemble des conventions de forfait établies sur la seule base des dispositions de la convention de branche se trouvant exposées à la censure et par conséquent au risque de voir la durée du travail des intéressés décomptée pour le passé sur la base de 35 heures.

Aux termes d'un avenant du 1er avril dernier, dont l'entrée en vigueur est soumise à la publication d'un arrêté d'extension, de nombreuses garanties ont ainsi été fixées au niveau de la branche pour tenter de satisfaire au mieux les exigences européennes et jurisprudentielles (mise en place de plusieurs entretiens, dispositif contradictoire de décompte des jours travaillés, outil de suivi des temps de repos, obligation de déconnexion des outils de communication à distance etc.).

Si le message porté est d'inviter, à l'image de la branche SYNTEC, les entreprises à analyser leurs accords et leurs pratiques internes, rien ne saurait garantir que les nouvelles dispositions introduites couvriront la nullité des conventions de forfait passées, de telles dispositions ne pouvant, conformément au droit des contrats, produire effet pour le passé.

Quant à l'avenir lui même, rien ne saurait garantir, face au modèle européen et à la rigueur grandissante de la Cour de Cassation, que l'ensemble des nouvelles mesures fixées par les branches ou les entreprises seront jugées comme suffisamment protectrices.

Une intervention du législateur est ainsi vivement espérée puisqu'au-delà des risques financiers, le principe de sécurité juridique se trouve sensiblement bousculé.

BRITISH COUNCIL

COURS D'ANGLAIS PROFESSIONNEL

Formules 30 heures sur 8 ou 15 semaines
Prise en charge **DIF**

77 ans d'expérience dans l'enseignement de l'anglais dans 85 pays

Inscriptions :
iledefrance@britishcouncil.fr
01 49 55 73 00
www.britishcouncil.fr/anglais

British Council

RÉINVENTONS L'ENTREPRISE

Trop contrôlée, l'entreprise s'étiole. Placée sous la dictature du toujours plus, toujours plus vite, elle impose un carcan aux salariés et aux dirigeants, qui finit par les déresponsabiliser et susciter la règle du chacun pour soi. Le constat amer dressé par Éric Albert, psychiatre fondateur de l'Institut français d'action sur le stress (Ifas), qui nous invite à repenser nos modes de fonctionnement pour éviter que l'entreprise ne devienne un lieu de confrontation.

Entre recherche de compétitivité par tous les moyens et volonté obsessionnelle de baisser les coûts, le monde du travail se transformerait en épreuve, voire parfois en enfer. Dans cet univers où la compétition est devenue de plus en plus forcenée, les salariés se retrouvent pris dans un carcan imposé par des dirigeants qui veulent tout contrôler puisque leur responsabilité est directement engagée en cas d'échec. La perte de motivation et le malaise provoqués par ces contrôles sont amplifiés par les exigences d'innovation indispensables à l'entreprise. Entre stress, épuisement, injustices salariales et rivalités entre services, la règle du chacun pour soi domine.

Éloge des structures horizontales

Il n'y a toutefois pas de fatalité, à en croire Éric Albert et des lueurs d'espoir apparaissent dans les tentatives d'entreprises de toutes tailles, pour réinventer d'autres formes de relations entre partenaires et bâtir un modèle basé sur la satisfaction et les envies des salariés, mettant en avant la collaboration plutôt que la performance individuelle. D'autant que ces entreprises qui refusent de copier les autres pour créer leur propre système sont aussi celles qui réussissent le mieux. A l'image de Favi, spécialisée dans la conception, l'usinage et l'assemblage de pièces en alliage cuivreux, qui a choisi de faire confiance à ses salariés et de les responsabiliser tout au long du processus de production, et qui pourtant n'en fournit pas moins 60 % du marché automobile européen. Une autodirection et une structure horizontale qui selon l'auteur favorise l'expression du « plein potentiel » des salariés. Un ouvrage décapant et très documenté qui appelle à la réflexion et l'ouverture d'esprit.

Partager le pouvoir, c'est possible
Éric Albert
Éditions Albin Michel – 208 pages – 16 euros.

Comprendre la sécurisation de l'emploi

Comment anticiper les fluctuations d'un marché du travail de plus en plus mouvant et adapter plus facilement les ressources de l'entreprise ? C'est à ces questions essentielles que répond très concrètement cet ouvrage pratique qui accompagne la mise en œuvre de la loi sur la sécurisation de l'emploi, en expliquant aux acteurs majeurs du monde du travail les nouveaux concepts de « flexisécurité » et « d'employabilité », afin qu'ils se les approprient. A travers un jeu de questions-réponses, ce guide pratique aborde les moyens pour les entreprises d'adapter en permanence leurs ressources humaines à leurs besoins, et pour les salariés de renforcer leurs compétences pour rester dans la course.

Employabilité, flexisécurité, sécurisation de l'emploi
Franck Rouault, Christian Drugmand, Lise Mattio
Éditions Afnor – 162 pages – 26,54 euros HT.

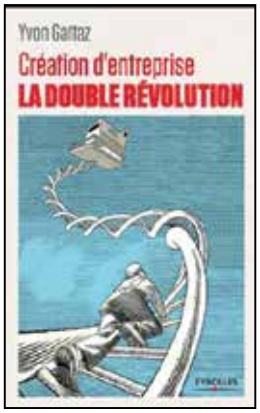

Où en est la création d'entreprises ?

Yvon Gattaz, ancien dirigeant du patronat, analyse sans complaisance les atouts et les faiblesses de la France en ce domaine si stratégique pour son redressement économique. Principale pierre d'achoppement leur taille, qui demeure trop faible pour briller dans la compétition internationale. Il propose les actions à mener pour impulser leur croissance et convaincre les diplômés de l'enseignement supérieur de se lancer dans l'aventure.

Création d'entreprise, la double révolution
Yvon Gattaz
Éditions Eyrolles – 224 pages – 20 euros.

Uniprévoyance, notre avenir en confiance

BythewayCreacom – © Getty images

SOLIDARITÉ • PARITARISME • TRANSPARENCE • ÉCOUTE

Les salariés sont une valeur essentielle de l'entreprise. Pour assurer leur avenir, UNIPRÉVOYANCE, institution de prévoyance à gestion paritaire, offre des garanties complémentaires en matière de santé et de prévoyance en proposant des contrats collectifs solidaires et sécurisés. Pour nous contacter **www.uniprevoyance.fr**

UNIPRÉVOYANCE

La protection paritaire, l'engagement solidaire

IPECA VOUS AIDE À VOIR PLUS LOIN

COMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

GARANTIE **DÉCÈS**

SURCOMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

Depuis plus de 60 ans, IPECA PRÉVOYANCE conçoit les solutions les mieux adaptées aux entreprises et à leurs salariés pour répondre à tous leurs besoins en complémentaire santé, arrêt de travail ou garantie décès.

Pour en savoir plus : 0 810 510 510*

Une vie à vous protéger

IPECA PREVOYANCE

5 rue Paul Barruel, 75740 PARIS Cedex 15

www.ipeca.fr

meanings * Prix d'un appel local

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.